

FPG Sélect

FONDS DE PLACEMENT GARANTI SÉLECT (FPG SÉLECT) MANUVIE

Aperçu des fonds

En vigueur le 23 mai 2017

Rendements au 31 décembre 2016

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

Certificat de la Financière Manuvie

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») est l'émetteur du contrat d'assurance Fonds de placement garanti Sélect Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

Chaque contrat donne accès à une série de fonds distincts comprenant des fonds du marché monétaire, d'obligations, de dividendes, équilibrés, indiciels, d'actions et étrangers (les « Fonds »). Les placements sous-jacents des Fonds peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds Mandats privés de placement ou d'autres fonds de placement sélectionnés. Des exemplaires du prospectus simplifié, de la notice annuelle, des points saillants financiers et des états financiers audités des placements sous-jacents sont disponibles sur demande.

Le document *Notice explicative et contrat** contient une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance à capital variable individuel. La notice explicative expose de façon simple et concise tous les faits importants touchant le contrat Fonds de placement garanti Sélect Manuvie.

Sauf application de la garantie au décès, à l'échéance ou de retrait minimum, toute partie de la prime ou autre somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du fonds distinct.



Bernard Letendre
Président
Investissements Manuvie
Manuvie



Lisa Forbes
Vice-présidente et chef des finances
Services aux particuliers
Manuvie

* Comprends la notice explicative et le contrat de base FPG Sélect, la notice explicative et le contrat de l'option RevenuPlus ou la notice explicative et le contrat de l'option SuccessionPlus, selon le cas.

Table des matières

Trouver de l'information sur les fonds dans Internet	6
---	----------

Pour comprendre les fiches descriptives des FPG Sélect Manuvie	8
---	----------

Risques liés aux placements	10
--	-----------

LISTE DES FONDS PAR SOCIÉTÉ

Financière Manuvie & Gestion d'actifs Manuvie limitée

FPG Sélect Achats périodiques par sommes fixes Avantage Manuvie	13
FPG Sélect d'épargne à intérêt élevé Manuvie	15
FPG Sélect d'obligations Manuvie.....	17
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Manuvie	19
FPG Sélect d'obligations de sociétés Manuvie.....	21
FPG Sélect d'obligations à court terme Manuvie.....	23
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie.....	25
FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie	27
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Manuvie	29
FPG Sélect équilibré canadien Manuvie	31
FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie...	33
FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie	35
FPG Sélect de revenu à taux variable Manuvie	37
FPG Sélect Fonds équilibré mondial Manuvie	39
FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	41
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	43
FPG Sélect Portefeuille Croissance Manuvie	45
FPG Sélect Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie.....	47
FPG Sélect Portefeuille Modéré Manuvie	49
FPG Sélect à revenu mensuel élevé Manuvie.....	51
FPG Sélect à revenu mensuel Manuvie	53
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie.....	55
FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie.....	57

FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie.....	59
FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie.....	61
FPG Sélect équilibré à rendement stratégique Manuvie	63
FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie	65
FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie	67
FPG sélect stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie	69
FPG Sélect de croissance Gestion Fiscale Manuvie.....	71
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie.....	73
FPG Sélect Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie.....	75
FPG Sélect Fonds équilibré d'appréciation Manuvie	77
FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie	79
FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)	81
FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie	83
FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie.....	85
FPG Sélect de titres canadiens Manuvie.....	87
FPG Sélect Combiné Cambridge CI Manuvie	89
FPG Sélect Fonds de revenu de dividendes Manuvie	91
FPG Sélect Combiné Dynamique Manuvie	93
FPG Sélect Combiné Fidelity Manuvie.....	95
FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie	97
FPG Sélect Combiné ciblé Manuvie	99
FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie.....	101
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	103
FPG Select Catégorie d'actions mondiales Manuvie.....	105

Table des matières (suite)

FPG Sélect d'actions mondiales sans restriction Manuvie.....	107
FPG Sélect Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	109
FPG Sélect d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie).....	111
FPG Sélect Combiné Banque Nationale Manuvie.....	113
FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie.....	115
FPG Sélect Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	117
FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie	119
FPG Sélect d'actions américaines Manuvie.....	121
FPG Sélect mondial de petites capitalisations Manuvie.....	123
FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie	125
FPG Sélect de placement international Manuvie (fermé).....	127
FPG Sélect de placement international Manuvie	129
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	
FPG Sélect équilibré Power Dynamique Manuvie.....	131
FPG Sélect de rendement stratégique Dynamique Manuvie.....	133
FPG Sélect Valeur équilibré Dynamique Manuvie	135
Placements CI	
FPG Sélect canadien de répartition de l'actif CI Cambridge Manuvie.....	137
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie.....	139
FPG Sélect de rendement diversifié Signature CI Manuvie.....	141
FPG Sélect de revenu et de croissance Signature CI Manuvie.....	143
FPG Sélect d'actions mondiales Cambridge CI Manuvie	145
FPG Sélect Harbour CI Manuvie.....	147
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	
FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie.....	149
Fidelity Investments Canada s.r.i.	
FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie.....	151
FPG Sélect Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie	153
FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie.....	155
FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie.....	157
FPG Sélect Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie.....	159
FPG Sélect Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie	161
FPG Sélect Étoile du Nord Fidelity Manuvie.....	163
FPG Sélect Frontière Nord Fidelity Manuvie.....	165
Invesco Canada Ltée	
FPG Sélect équilibré canadien Invesco Manuvie	167
FPG Sélect de croissance Catégorie d'excellence canadienne Invesco Manuvie.....	169
FPG Sélect Europlus Trimark Manuvie.....	171
FPG Sélect mondial d'analyse fondamentale Trimark Manuvie.....	173
Financière Mackenzie	
FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie.....	175
Standard Life Investments Limited	
FPG Sélect Stratégies mondiales à rendement absolu Manuvie.....	177
Gestion de Placements TD inc.	
FPG Sélect de revenu équilibré TD Manuvie.....	179
FPG Sélect de revenu de dividendes TD Manuvie	181
Fonds série Élite	183
Fonds de catégorie F.....	186
Faits saillants des fonds.....	189

Des renseignements complets et à jour, à portée de main!

IL EST PLUS FACILE QUE JAMAIS D'OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS ET À JOUR SUR LES FONDS.

Cliquez sur « Taux et rendement des fonds » sur le site www.manuvie.ca/investissements.

Vous accéderez ainsi à de précieux renseignements qui vous aideront à constituer et à conserver des portefeuilles de grande qualité.

La page « Taux et rendement des fonds » vous permet d'accéder aux données suivantes :

■ **DES RENSEIGNEMENTS SUR LES FONDS** – Vous pouvez consulter les valeurs unitaires, les rendements antérieurs à court terme, à long terme et annuels, le classement selon les quartiles, la répartition de l'actif et les principaux placements, des renseignements clés sur les fonds et bien davantage.

■ **DES COMMENTAIRES ET DES ANALYSES EN PROFONDEUR** – Vous pouvez obtenir un aperçu du rendement des fonds par gestionnaire, et leur niveau de risque, ainsi que des analyses de marchés, afin que vous disposiez de données à jour.

■ **DES FONCTIONS INTERACTIVES DE TRAÇAGE DE GRAPHIQUES** – Ces graphiques permettent d'analyser le rendement d'un fonds ou son rendement relatif par rapport à un indice ou à d'autres fonds.

■ **DES FONCTIONS D'IMPRESSION DYNAMIQUES** – Le site offre la possibilité d'imprimer les fiches des fonds les plus récentes, en format PDF.

La Surveillance des placements^{MD}

Service de gestion des placements (SGP)

Le Service de gestion des placements, qui exerce ses activités de façon autonome, regroupe des analystes et des spécialistes du domaine des placements dont les compétences et l'expérience sont comparables à celles du personnel des sociétés de conseils en placements les plus réputées. L'équipe du Service de gestion des placements procède à des examens systématiques et continus de tous les fonds et de leur gestionnaire. Ces examens consistent à effectuer des recherches et des analyses rigoureuses afin d'obtenir un portrait détaillé des sociétés et des fonds de placement qui composent la plateforme des fonds distincts. Le SGP joue un rôle important dans le processus de suivi continu et son équipe assure une supervision et fournit des conseils en cas de changements importants apportés à la plateforme.

Surveillance des placements

Afin d'offrir des fonds de premier ordre, le SGP a créé le programme Surveillance des placements^{MD}. Ce programme est fondé sur une approche de type institutionnel afin de procéder à des examens systématiques et continus de tous les fonds et de leur gestionnaire. Tous les fonds ouverts aux nouvelles souscriptions font l'objet d'un suivi quantitatif trimestriel. À cela s'ajoute un contrôle diligent annuel qui comprend l'examen de l'évolution des caractéristiques du fonds, et des rencontres avec le gestionnaire de portefeuille. De plus, tous les semestres, le SGP effectue un contrôle diligent complet des opérations d'exploitation.

L'outil « Taux et rendement des fonds » met de précieux renseignements à votre portée pour vous aider à constituer et à conserver des portefeuilles de grande qualité. Voilà un autre exemple illustrant comment nous vous aidons à investir pour votre avenir.

OÙ TROUVER L'OUTIL « TAUX ET RENDEMENT DES FONDS »

1. Allez sur le site www.manuvie.ca.
2. Cliquez sur **Taux et rendement des fonds** dans la section **Liens rapides**
3. Cliquez sur **Fonds distincts Manuvie**

- 1 Filtrez la liste de fonds par produit, série, etc.
- 2 Cliquez sur le nom de fonds afin d'accéder au profil interactif du fonds
- 3 « Téléchargez le ou les éléments sélectionnés » - imprime tous les fonds choisis en format PDF couleur
- 4 Information détaillée sur les fonds
- 5 Vue d'ensemble du fonds
- 6 Tableau interactif de la performance
- 7 Information sur la répartition du portefeuille – Répartition de l'actif, répartition géographique, 10 principaux titres, etc.
- 8 Format PDF imprimable en couleur

Information détaillé sur le fonds

Pour comprendre les fiches descriptives des FPG Sélect Manuvie

1 NOM DU FONDS : Nom complet du Fonds tel qu'il apparaît dans votre contrat FPG Sélect Manuvie.

2 FONDS OFFERT LE : Date depuis laquelle un fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat FPG Sélect Manuvie. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du Fonds.

3 DATE D'ETABLISSEMENT : Date depuis laquelle le Fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique *Fonds offert le*, car le Fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.

4 GESTIONNAIRE : Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du Fonds.

5 NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION : Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du Fonds.

6 VALEUR TOTALE DU FONDS : Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du Fonds.

7 ROTATION DU PORTEFEUILLE : Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du Fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100 % signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du Fonds sont achetés et vendus au cours de l'année.

8 OPTION DE GARANTIE : Option de garantie offerte à l'égard du Fonds.

9 PLACEMENT MINIMUM : Montant du dépôt initial minimum.

10 RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) : Les RFG comprennent l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'opération et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le Fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune ou fonds commun de placement). Les RFG estimatifs sont ceux de l'année en cours et sont sujets à changement.

11 TAUX DES FRAIS PAR FONDS : Les taux des frais par fonds s'appliquent à tous les fonds des options RevenuPlus et SuccessionPlus et sont utilisés pour calculer les frais de ces options. À chaque fonds série RevenuPlus ou SuccessionPlus correspond l'un des niveaux des frais par fonds, selon sa volatilité. Plus la

volatilité d'un fonds est élevée, plus le niveau et le taux des frais applicables sont élevés.

12 VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART : Valeur de chaque unité du Fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du Fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.

13 NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION : Nombre d'unités en circulation de la série de fonds applicable.

14 DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

■ Fonds sous-jacent : Le fonds sous-jacent peut être un fonds commun de placement, un fonds en gestion commune ou un autre type de fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Si, par exemple, vous souscrivez des unités du « FPG Sélect de dividendes Manuvie », ce fonds souscrit des parts du « Fonds de dividendes Manuvie ». Chaque fonds Manuvie est constitué, outre sa composante fonds sous-jacent, d'un pourcentage minime de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent. L'objectif de placement fondamental du Fonds peut être obtenu sur demande.

■ Principaux titres (détenus par le fonds sous-jacent) : Principaux titres composant le portefeuille du Fonds (sous-jacent), en allant du plus important au moins important. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Pour les plus récents renseignements sur la composition des fonds, consultez notre site www.manuvie.ca/investissements.

15 QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE? : Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégagera généralement, à long terme (10 ans ou plus), un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement. Dans le cas des fonds qui ont moins d'un an d'existence, le degré de risque n'est pas fourni en raison de données insuffisantes.

16 À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ? : Description générale du type d'épargnant auquel le Fonds est susceptible de convenir.

17 QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS? :

■ Rendement moyen : Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le Fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.

■ Rendements annuels : Ce graphique indique le rendement annuel du Fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1^{er} janvier de la même année. Dans le cas des fonds qui ont moins de 10 ans d'existence, c'est le rendement du fonds commun de placement sous-jacent qui est indiqué pour la période précédant la disponibilité du Fonds. Les fonds qui existent depuis plus de 10 ans connaissent généralement un rendement différent de celui des fonds communs de placement sous-jacents étant donné les coûts additionnels liés aux garanties ou autres frais administratifs. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.

18 Y A-T-IL DES GARANTIES? : Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.

19 COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? : Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.

■ Frais de retrait : Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.

■ Frais d'administration : Explique le RFG relatif aux fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.

■ Commission de suivi : Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.

Investissements
Manuvie

BREF APERÇU
Fonds offert depuis : octobre 2009
Date de création du Fonds : octobre 2009

OPTION DE GARANTIE
Placement minimum (\$) : 2 500
RevenuPlus : 25 000
SuccessionPlus : 15 000

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?
Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs AGF. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Les 10 principaux titres

Titre	%
Catégorie Canada AGF	43,37
Fonds d'épargne canadiens AGF	36,65
Catégorie d'actions mondiales AGF	25,34
Dollar canadien	0,04
Total	100,00

Repartition des placements (%)

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?
Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

16

APERÇU DU FONDS – FPG SÉLECT
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers
FPG SÉLECT COMBINÉ AGF MANUVIE

Rendement au 31 décembre 2014
Valeur totale du Fonds : 13,73 milliards \$
Taux de rotation du portefeuille : 12,14 %

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

17

18

19 COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FRS)	Si vous vendez des unités : moins de 1 an après la souscription : 5,0 % moins de 2 ans après la souscription : 5,0 % moins de 3 ans après la souscription : 5,0 % moins de 4 ans après la souscription : 4,0 % moins de 5 ans après la souscription : 3,0 % moins de 6 ans après la souscription : 2,0 % plus de 7 ans après la souscription : 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie. Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FRS) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez vendre des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le paiement des frais de souscription se fonde sur la date de la dernière souscription d'unités d'un fonds.
Frais médicaux	Si vous vendez des unités : moins de 1 an après la souscription : 2,5 % moins de 2 ans après la souscription : 2,0 % moins de 3 ans après la souscription : 1,5 % plus de 3 ans après la souscription : 0,0 %	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitterez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à l'intérieur du contrat. Le niveau de base des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus nets de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

OPTION DE GARANTIE	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
RevenuPlus	2,91	1,15
SuccessionPlus	2,91	0,55

Commission de suivi
Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitterez pas ces frais directement. Le taux dégressif de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais
Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités vendues, à compter du 6 ^e trimestre dans une même année.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ applicables aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Si je change d'avis? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches Aperçu du Fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de votre même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres fonds de placement sélectionnés. Les facteurs de risque qui sont décrits dans cette section ont une incidence directe sur les placements sous-jacents et influent aussi sur les fonds distincts.

LE RISQUE DE MARCHÉ est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds.

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

LE RISQUE DE GESTIONNAIRE vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

LE RISQUE D'INFLATION représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

LE RISQUE DE CHANGE se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

LE RISQUE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Les contrats FPG Sélect ne placent pas directement dans des instruments dérivés, mais certains fonds sous-jacents peuvent placer dans des instruments dérivés pour se protéger ou pour respecter un objectif de durée. Cependant, l'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du fonds sous-jacent est interdite.

LE RISQUE DE CRÉDIT est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

LE RISQUE SOUVERAIN (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

LE RISQUE DES PETITES ENTREPRISES est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

LE RISQUE DE PRÊT, MISE EN PENSION ET PRISE EN PENSION DE TITRES

Il se peut que les Fonds distincts Idéal participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure.

Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

Cette section de la brochure *Aperçu des fonds* contient des renseignements sur chacun des fonds distincts offerts dans le cadre de votre contrat FPG Sélect. Vous pouvez choisir d'investir dans un ou plusieurs de ces fonds.

Les fiches *Aperçu du fonds* donnent un aperçu des placements effectués par chaque fonds distinct, des rendements obtenus et des frais applicables. Ces fiches sont incomplètes sans la description de vos droits de résiliation et les coordonnées pour nous joindre, énoncées ci-dessous.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération.

Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération. Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie	www.manuvie.ca/investissements
500 King Street North	investissements_manuvie@manuvie.com
Waterloo (Ontario)	1 888 626-8843, option 3
N2J 4C6	

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Financière Manuvie

Valeur totale du fonds : 81 212 013 \$

Date d'établissement : juillet 2003

Nombre d'unités en circulation : 7 428 159

Rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	0,00	--	11,0534	5 780 332
RevenuPlus	25 000	0,00	0,55	10,5279	3 641
SuccessionPlus	10 000	0,00	0,25	11,0534	88 245

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

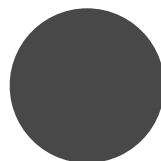
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Dollar canadien	99,42
Total	99,42

Total des placements : 1

Répartition des placements

Secteur d'activité %



● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS 99,4

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

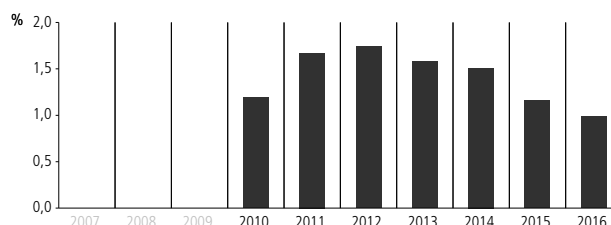
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 105,30 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,39 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect Achats périodiques par sommes fixes Avantage Manuvie

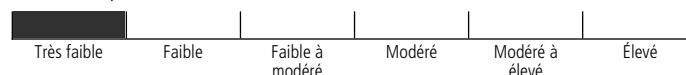
À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	0,00	--
RevenuPlus	0,00	0,55
SuccessionPlus	0,00	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 416 328 093 \$**Date d'établissement :** octobre 2006**Nombre d'unités en circulation :** 37 405 299**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	0,00	--	10,8778	21 621 995
RevenuPlus	25 000	0,00	0,55	10,4056	138 770
SuccessionPlus	10 000	0,00	0,25	10,8778	752 358

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Dollar canadien	99,96
Total	99,96

Total des placements : 1

Répartition des placements**Secteur d'activité %****Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

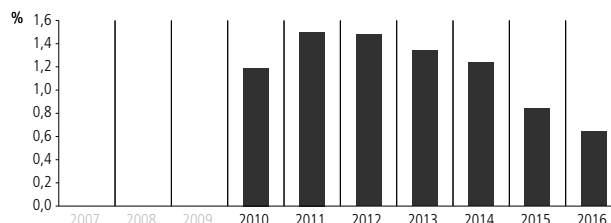
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 087,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,17 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.

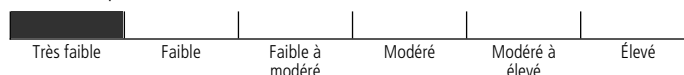


■ FPG Sélect d'épargne à intérêt élevé Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 1,50 moins de 2 ans après la souscription 1,50 moins de 3 ans après la souscription 1,50 moins de 4 ans après la souscription 1,00 moins de 5 ans après la souscription 1,00 moins de 6 ans après la souscription 1,00 moins de 7 ans après la souscription 0,50 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 1,00 moins de 2 ans après la souscription 0,50 moins de 3 ans après la souscription 0,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 0,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	0,00	--
RevenuPlus	0,00	0,55
SuccessionPlus	0,00	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2010**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 63 424 805 \$**Date d'établissement :** octobre 2010**Nombre d'unités en circulation :** 5 696 703**Rotation du portefeuille :** 12,12 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,10	--	11,1870	1 106 711
RevenuPlus	25 000	2,07	0,55	10,5283	40 162
SuccesionPlus	10 000	2,10	0,25	11,1870	283 092

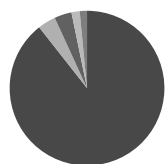
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds obligations Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Province de l'Ontario 3,5% 2024-06-02	5,86
Province de l'Ontario 2,6% 2025-06-02	3,48
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,9% 2026-09-15	2,96
Gouvernement du Canada 2,75% 2048-12-01	2,45
Province du Québec 3,5% 2045-12-01	1,98
PSP Capital Inc. 3,29% 2024-04-04	1,96
Gouvernement du Canada 3,5% 2045-12-01	1,92
Province de l'Ontario 2,85% 2023-06-02	1,72
Province de l'Ontario 3,15% 2022-06-02	1,62
Province de la Colombie-Britannique 4,3% 2042-06-18	1,44
Total	25,38

Total des placements : 398

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	89,3
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	3,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,7
● AUTRES	1,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

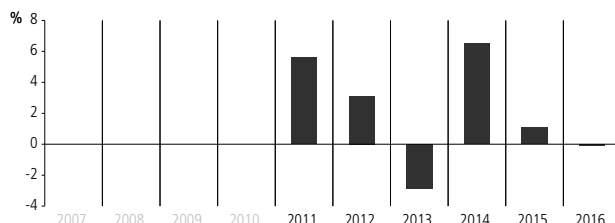
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 118,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,82 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué

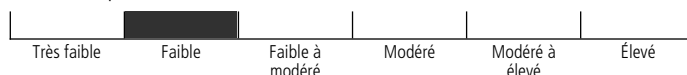


■ FPG Sélect d'obligations Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,10	--
RevenuPlus	2,07	0,55
SuccessionPlus	2,10	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** mai 2017**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 1 250 \$**Date d'établissement :** mai 2017**Nombre d'unités en circulation :** 125**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,23	--	10,000	25

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Sécuritaire Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche d'abord la préservation du capital, tout en mettant l'accent sur la production d'un revenu dans un deuxième temps et qui préfère un niveau de risque faible pour ses placements.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

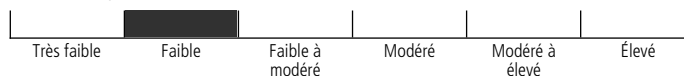
Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,23	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 153 320 608 \$**Date d'établissement :** janvier 2005**Nombre d'unités en circulation :** 10 054 854**Rotation du portefeuille :** 7,69 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,13	--	14,1145	2 513 316

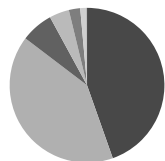
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'obligations de sociétés Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Federal Home Loan Bank 2017-02-07	2,02
WORKING CAPITAL	1,26
NBC Asset Trust 2049-12-31	1,14
Banque de Nouvelle-Écosse 2,4% 2019-10-28	1,09
Micron Technology Inc. 5,5% 2025-02-01	1,08
Fiducie de capital TD III 2049-12-31	1,00
Reliance Intermediate Hold 6,5% 2023-04-01	0,98
Calfrac Holdings LP 7,5% 2020-12-01	0,90
Mercer International Inc. 7% 2019-12-01	0,84
Tembec Industries Inc. 9% 2019-12-15	0,84
Total	11,15

Total des placements : 327

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	44,6
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	40,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	6,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,1
● ACTIONS CANADIENNES	2,4
● AUTRES	1,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

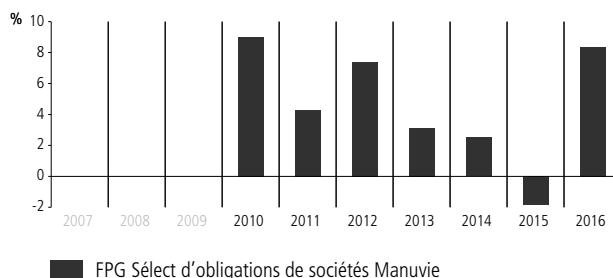
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 411,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,88 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,13	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2010

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 36 332 285 \$

Date d'établissement : octobre 2010

Nombre d'unités en circulation : 3 434 474

Rotation du portefeuille : 23,55 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,00	--	10,6202	577 598
RevenuPlus	25 000	2,02	0,55	10,2601	68 023
SuccessionPlus	10 000	2,00	0,25	10,6202	280 834

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

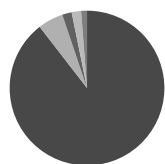
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'obligations à court terme Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Province de l'Ontario 4,2% 2020-06-02	7,73
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,5% 2021-12-15	6,79
Province de l'Ontario 2,1% 2019-09-08	4,24
Gouvernement du Canada 0,75% 2021-09-01	4,14
Province du Québec 4,5% 2019-12-01	3,29
Banque Royale du Canada 2,89% 2018-10-11	2,04
CPPIB Capital Inc. 1% 2019-01-15	1,90
Province du Québec 4,25% 2021-12-01	1,71
Hsbc Bank Canada 2,078% 2018-11-26	1,69
Brookfield Infrastructure 3,455% 2017-10-10	1,68
Total	35,21

Total des placements : 150

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	89,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,3
● AUTRES	2,0
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	2,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

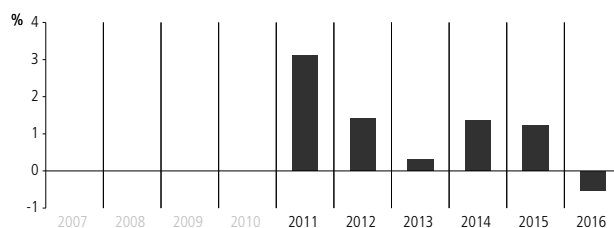
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 062,00 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 0,97 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.

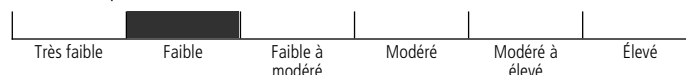


■ FPG Sélect d'obligations à court terme Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,00	--
RevenuPlus	2,02	0,55
SuccessionPlus	2,00	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009
Date d'établissement : octobre 2006

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée
Nombre d'unités en circulation : 30 704 724

Valeur totale du fonds : 413 409 872 \$
Rotation du portefeuille : 14,84 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,20	--	13,2653	10 538 822
RevenuPlus	25 000	2,24	0,75	11,5485	253 721
SuccessionPlus	10 000	2,20	0,35	13,2653	2 250 084

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

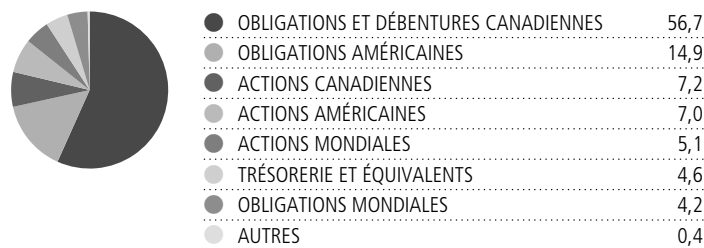
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et titres du marché monétaire canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds obligations Manuvie	38,17
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	12,07
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie	11,05
Fonds à revenu stratégique Manuvie	10,14
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	8,04
Fonds de placements canadiens Manuvie	2,06
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	1,90
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	1,46
Catégorie de placement international Manuvie	1,44
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	1,39
Total	87,73

Total des placements : 28

Répartition des placements



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

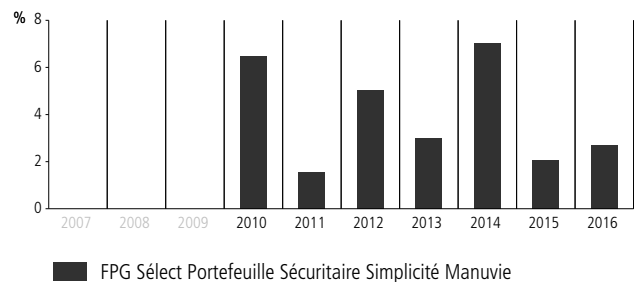
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 326,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,98 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,20	--
RevenuPlus	2,24	0,75
SuccessionPlus	2,20	0,35

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Financière Manuvie

Valeur totale du fonds : 406 488 909 \$

Date d'établissement : janvier 2005

Nombre d'unités en circulation : 26 200 069

Rotation du portefeuille : 18,24 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,40	--	15,3428	2 307 286
RevenuPlus	25 000	2,39	0,85	12,6750	130 266
SuccessionPlus	10 000	2,40	0,45	15,3428	1 154 153

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

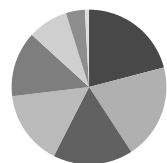
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Manuvie. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie	12,95
Fonds à revenu stratégique Manuvie	12,49
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	9,66
Fonds de titres canadiens Manuvie	8,60
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	8,15
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	7,90
Fonds en gestion commune d'actions américaines diversifiées de croissance	6,97
Gestion d'actifs Manuvie	
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6,75
Fonds mondial d'obligations Templeton	5,93
Catégorie de placement international Manuvie	5,89
Total	85,28

Total des placements : 16

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	20,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	19,9
● ACTIONS MONDIALES	16,7
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	15,6
● ACTIONS CANADIENNES	13,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	8,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,0
● AUTRES	0,9

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

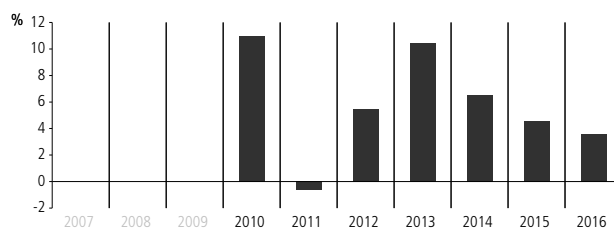
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 534,30 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,08 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,40	--
RevenuPlus	2,39	0,85
SuccessionPlus	2,40	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** mai 2017**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 1 250 \$**Date d'établissement :** mai 2017**Nombre d'unités en circulation :** 125**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,70	--	10,000	25

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Équilibré Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux et/ou dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une combinaison de croissance et d'un certain revenu à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,70	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2010**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 314 386 676 \$**Date d'établissement :** octobre 2010**Nombre d'unités en circulation :** 19 449 840**Rotation du portefeuille :** 6,78 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,55	--	16,2893	1 283 263
RevenuPlus	25 000	2,63	0,85	14,1044	107 180
SuccesionPlus	10 000	2,65	0,45	16,2534	468 008

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré canadien Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Constellation Software Inc.	1,97
La Banque Toronto-Dominion	1,96
Banque Royale du Canada	1,92
Fiducie du Canada pour l'habitation 2021-09-15	1,71
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	1,69
Province du Québec 3% 2023-09-01	1,68
Gouvernement du Canada 2,75% 2022-06-01	1,59
Gouvernement du Canada 1% 2027-06-01	1,54
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,46
Gouvernement du Canada 3,5% 2045-12-01	1,37
Total	16,88

Total des placements : 276

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	37,0
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	33,1
● ACTIONS MONDIALES	17,0
● ACTIONS AMÉRICAINES	9,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,7
● AUTRES	-0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

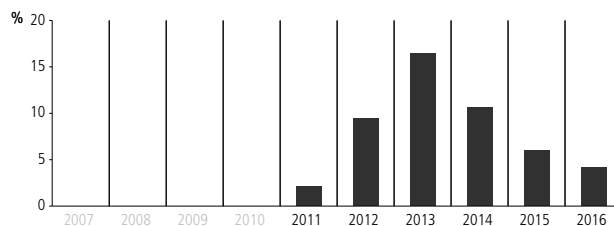
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 628,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,18 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect équilibré canadien Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,55	--
RevenuPlus	2,63	0,85
SuccessionPlus	2,65	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2011
Date d'établissement : octobre 2011

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée
Nombre d'unités en circulation : 3 688 373

Valeur totale du fonds : 47 436 632 \$
Rotation du portefeuille : 12,34 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,60	--	13,3659	708 541
RevenuPlus	25 000	2,71	0,85	12,6952	322 436
SuccessionPlus	10 000	2,73	0,45	13,3219	356 081

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

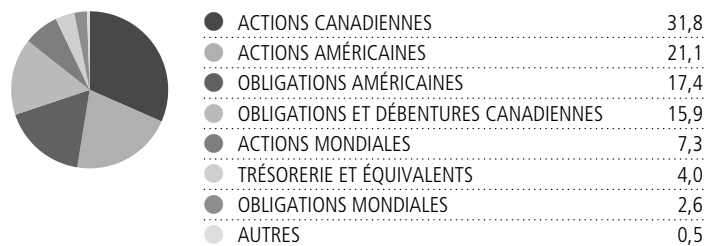
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré d'occasions canadiennes Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds d'occasions canadiennes Manuvie	60,34
La Banque Toronto-Dominion	3,00
Banque Royale du Canada	2,92
CENOVUS ENERGY INC	2,31
Citigroup Inc.	2,12
Microsoft Corporation	1,91
Broadcom Ltée.	1,90
MAGNA INTERNATIONAL INC	1,83
JPMorgan Chase & Co.	1,81
WALGREENS BOOTS ALLIANCE INC	1,59
Brookfield Infrastructure Partners LP	1,59
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	39,13
Total	99,48

Total des placements : 2

Répartition des placements



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

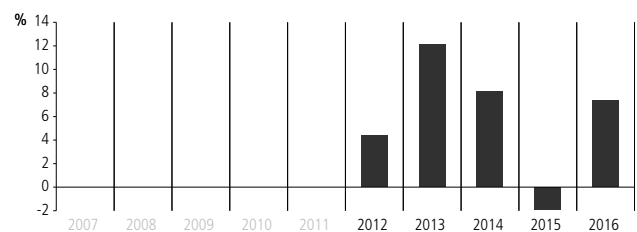
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2011, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 336,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,77 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

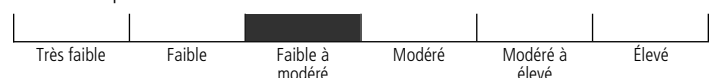


■ FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,60	--
RevenuPlus	2,71	0,85
SuccessionPlus	2,73	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 889 798 018 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 50 719 566**Rotation du portefeuille :** 10,14 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,63	--	17,7187	2 759 039
RevenuPlus	25 000	2,70	1,15	14,4614	282 362
SuccessionPlus	10 000	2,73	0,55	17,6772	757 028

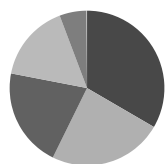
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de placements diversifiés Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Bons du Trésor du Canada 2017-02-23	1,80
Fiducie du Canada pour l'habitation 2021-09-15	1,65
Province du Québec 3% 2023-09-01	1,62
Bons du Trésor du Canada 2017-03-23	1,57
Province de l'Ontario 3,45% 2045-06-02	1,53
Gouvernement du Canada 1% 2027-06-01	1,35
Gouvernement du Canada 1,5% 2023-06-01	1,23
Gouvernement du Canada 4% 2041-06-01	1,08
Province de la Colombie-Britannique 2,85% 2025-06-18	1,07
Province de l'Ontario 2,85% 2023-06-02	1,03
Total	13,92

Total des placements : 381

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	33,4
● ACTIONS MONDIALES	23,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	20,8
● ACTIONS CANADIENNES	16,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,7
● AUTRES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

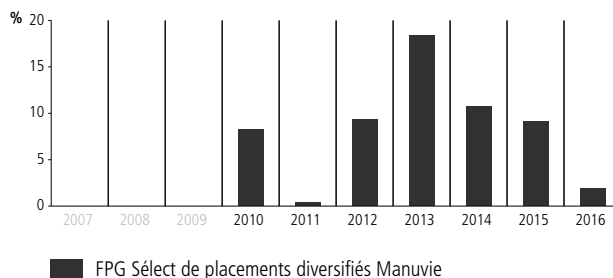
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 771,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,21 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,63	--
RevenuPlus	2,70	1,15
SuccessionPlus	2,73	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** avril 2011**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 11 286 538 \$**Date d'établissement :** avril 2011**Nombre d'unités en circulation :** 987 120**Rotation du portefeuille :** 24,50 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,06	--	11,6877	747 507

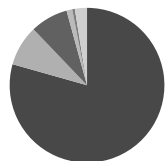
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu à taux variable Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars Des Etats-Unis	6,57
Dollar canadien	1,96
Conspr TL 1L USD 4,5% 2019-12-28	1,87
SRCHOV TL B 1L USD 7,75% 2019-10-31	1,73
NAV TL B 1L USD 6,5% 2020-08-07	1,46
Ottbox TL B 1L USD 5,75% 2020-06-03	1,45
Doncas TL B 1L 4,5% 2020-04-09	1,44
TDG TL D 1L USD 3,75% 2021-06-04	1,43
Millus TL B 1L USD 2020-07-03	1,38
Exgent TL B 1L USD 5,75% 2021-09-18	1,37
Total	20,66

Total des placements : 138

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	84,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	9,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	8,4
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	1,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	0,6
● AUTRES	-2,7

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

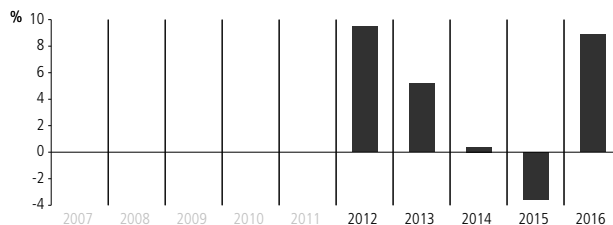
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 29 avril 2011, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 168,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,79 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect de revenu à taux variable Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,06	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 175 033 830 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 13 940 467**Rotation du portefeuille :** 2,45 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,64	--	13,2262	8 133 099

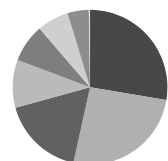
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Bons du Trésor du Canada 2017-02-23	3,22
Wells Fargo & Company	2,46
AON PLC	2,30
Becton, Dickinson and Company	2,23
Alphabet Inc. Catégorie C	2,20
IHS Markit Ltée.	1,93
Verizon Communications Inc.	1,85
Bons du Trésor du Canada 2017-02-09	1,80
JPMorgan Chase & Co.	1,68
S&P GLOBAL INC	1,58
Total	21,24

Total des placements : 493

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	27,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	26,1
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	17,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	10,1
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	8,1
● OBLIGATIONS MONDIALES	6,7
● ACTIONS CANADIENNES	4,5
● AUTRES	-0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

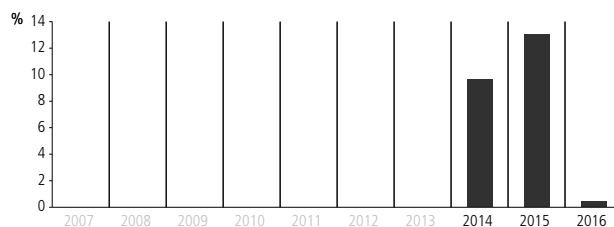
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 322,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,03 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect Fonds équilibré mondial Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	<table border="0"> <tr> <td>Retrait dans les délais suivants :</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.					
Retrait dans les délais suivants :	%																
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,64	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 100 456 239 \$

Date d'établissement : octobre 2013

Nombre d'unités en circulation : 9 517 440

Rotation du portefeuille : 11,34 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,57	--	10,5874	72 714
RevenuPlus	25 000	2,47	0,85	10,5585	20 827
SuccesionPlus	10 000	2,57	0,45	10,5874	56 805

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

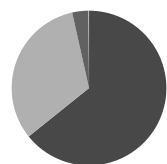
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille mondial à gestion de la volatilité Manuvie. Le fonds sous-jacent place ses actifs principalement dans des FNB, afin d'investir dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
ISHARES S&P/TSX CAPPED COMP INDEX ETF	20,16
ISHARES 1-5 YEAR LADDERED CORPORATE BON	11,69
VANGUARD S&P 500 ETF	7,36
VANGUARD EXTENDED MARKET ETF	6,97
VANGUARD TOTAL BOND MARKET ETF	5,07
ISHARES DEX UNIVERSE BOND INDEX FUND	4,98
VANGUARD FTSE DEVELOPED MARKETS ETF	4,96
ISHARES S&P/TSX CAPPED FIN INDEX ETF	4,50
SPDR Barclays Capital High Yield	3,95
Dollars Des Etats-Unis	3,45
Total	73,11

Total des placements : 37

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
ACTIONS AMÉRICAINES	64,3
ACTIONS CANADIENNES	32,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,4
AUTRES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance du capital et qui a une bonne tolérance aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

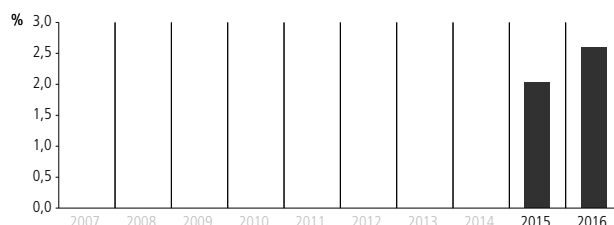
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 058,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,53 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 																
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>			%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
	%																	
moins de 1 an après la souscription	5,50																	
moins de 2 ans après la souscription	5,00																	
moins de 3 ans après la souscription	5,00																	
moins de 4 ans après la souscription	4,00																	
moins de 5 ans après la souscription	4,00																	
moins de 6 ans après la souscription	3,00																	
moins de 7 ans après la souscription	2,00																	
plus de 7 ans après la souscription	0,00																	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	<p>À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.</p>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>			%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
	%																	
moins de 1 an après la souscription	2,50																	
moins de 2 ans après la souscription	2,00																	
moins de 3 ans après la souscription	1,50																	
plus de 3 ans après la souscription	0,00																	

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,57	--
RevenuPlus	2,47	0,85
SuccessionPlus	2,57	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 28 028 897 \$

Date d'établissement : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : 2 337 430

Rotation du portefeuille : 7,48 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,64	--	11,9955	1 583 053

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

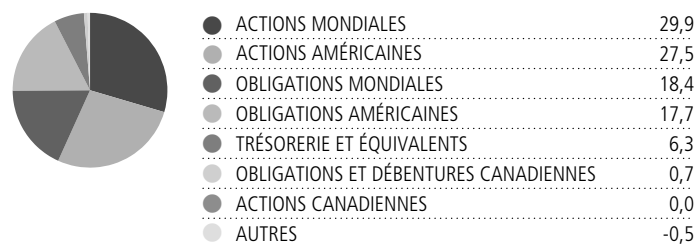
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Company	2,62
Dollars Des Etats-Unis	2,38
Apple Inc.	2,26
Microsoft Corporation	2,21
Nestle SA	2,17
Roche Holding AG	2,08
Amcort Ltée.	2,03
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	1,99
British American Tobacco PLC	1,84
Novartis AG	1,84
Total	21,42

Total des placements : 268

Répartition des placements



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

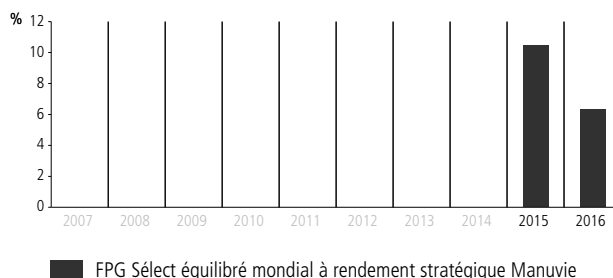
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 199,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,29 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,64	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** mai 2017**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 1 250 \$**Date d'établissement :** mai 2017**Nombre d'unités en circulation :** 125**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,75	--	10,000	25

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Croissance Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux et/ou dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche un potentiel de croissance à long terme tout en privilégiant le volet titres de capitaux propres de son portefeuille à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,75	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 4 353 950 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 384 890**Rotation du portefeuille :** 25,22 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,22	--	11,2751	308 673

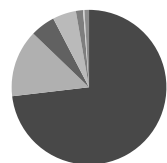
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars Des Etats-Unis	4,36
WORKING CAPITAL	1,47
Morgan Stanley 2049-12-31	1,28
Williams Partners LP 4,875% 2024-03-15	1,23
Teekay Offshore Partners LP 6% 2019-07-30	1,14
Norbord Inc. 6,25% 2023-04-15	1,09
ING GROEP 2049-12-31	0,98
International Game Technol 6,5% 2025-02-15	0,98
Wells Fargo & Co 2049-12-31	0,97
Whiting Petroleum Corp. 6,25% 2023-04-01	0,95
Total	14,43

Total des placements : 243

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	74,3
● OBLIGATIONS MONDIALES	14,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	5,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,0
● ACTIONS AMÉRICAINES	1,5
● ACTIONS MONDIALES	0,3
● AUTRES	-1,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

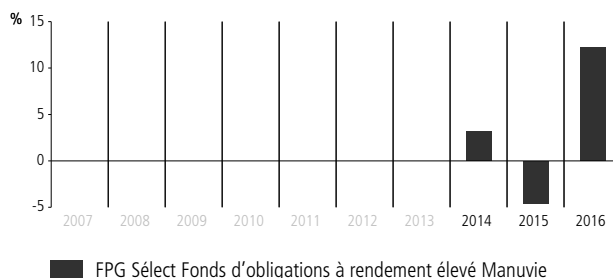
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 127,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,78 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,22	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** mai 2017**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 1 250 \$**Date d'établissement :** mai 2017**Nombre d'unités en circulation :** 125**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,50	--	10,000	25

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Modéré Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds sous-jacents et/ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et/ou FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant mai 2017; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une croissance à long terme tout en assurant la préservation du capital et cherchent à privilégier le volet revenu fixe de son portefeuille

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	<table border="0"> <tr> <td>Retrait dans les délais suivants :</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.					
Retrait dans les délais suivants :	%																
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,50	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 5 281 944 234 \$**Date d'établissement :** décembre 2000**Nombre d'unités en circulation :** 293 130 329**Rotation du portefeuille :** 9,25 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,61	--	16,9573	58 727 012
RevenuPlus	25 000	2,59	1,15	13,8902	4 410 513
SuccessionPlus	10 000	2,61	0,55	16,9573	11 459 550

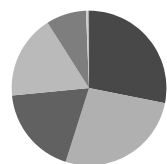
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS LP (US\$)	3,39
MasterCard Inc.	3,22
TELUS Corporation	2,67
UnitedHealth Group Incorporated	2,64
Loblaw Companies Ltée.	2,61
Accenture PLC	2,52
Equifax Inc.	2,50
Moody's Corporation	2,34
CI Financial Inc.	2,28
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	2,26
Total	26,43

Total des placements : 397

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	28,2
● ACTIONS CANADIENNES	26,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	18,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	17,6
● ACTIONS MONDIALES	8,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	0,5
● AUTRES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

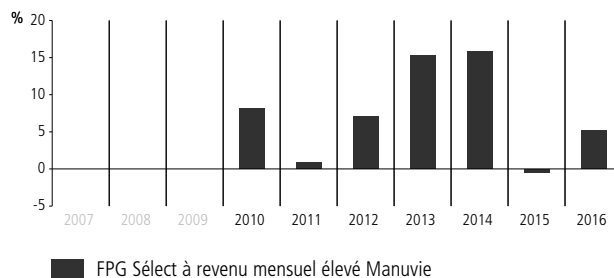
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 695,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,56 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,61	--
RevenuPlus	2,59	1,15
SuccessionPlus	2,61	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** août 2015**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 112 507 790 \$**Date d'établissement :** août 2015**Nombre d'unités en circulation :** 10 546 769**Rotation du portefeuille :** 9,80 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,65	--	10,7612	2 312 104
RevenuPlus	25 000	2,62	1,15	10,7661	117 705
SuccessionPlus	10 000	2,65	0,55	10,7612	542 765

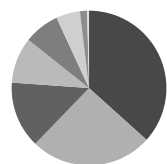
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu mensuel canadien Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans actions et des titres à revenu fixe canadiens et/ou étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	3,44
Banque Royale du Canada	2,77
Bons du Trésor du Canada 2017-12-14	2,42
Bons du Trésor du Canada 2017-06-01	2,17
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,92
Bons du Trésor du Canada 2017-05-04	1,84
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,78
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PA	1,72
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,75% 2018-06-15	1,49
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP	1,47
Total	21,03

Total des placements : 288

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	37,0
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	25,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	14,0
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	9,6
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	7,5
● ACTIONS MONDIALES	5,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,5
● AUTRES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

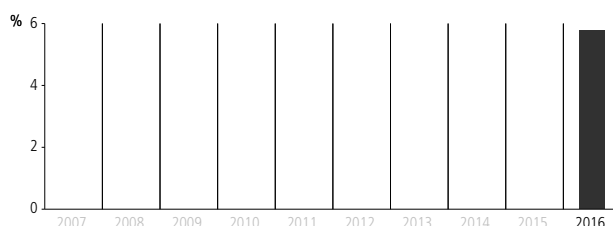
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 076,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,56 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.



■ FPG Sélect à revenu mensuel Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE																
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 																
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>			%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
	%																	
moins de 1 an après la souscription	5,50																	
moins de 2 ans après la souscription	5,00																	
moins de 3 ans après la souscription	5,00																	
moins de 4 ans après la souscription	4,00																	
moins de 5 ans après la souscription	4,00																	
moins de 6 ans après la souscription	3,00																	
moins de 7 ans après la souscription	2,00																	
plus de 7 ans après la souscription	0,00																	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>			%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
	%																	
moins de 1 an après la souscription	2,50																	
moins de 2 ans après la souscription	2,00																	
moins de 3 ans après la souscription	1,50																	
plus de 3 ans après la souscription	0,00																	

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,65	--
RevenuPlus	2,62	1,15
SuccessionPlus	2,65	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Date d'établissement : octobre 2006

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Nombre d'unités en circulation : 64 040 062

Valeur totale du fonds : 930 350 709 \$

Rotation du portefeuille : 8,78 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,67	--	15,0476	5 530 787
RevenuPlus	25 000	2,68	0,85	13,0897	377 744
SuccessionPlus	10 000	2,67	0,45	15,0476	1 745 917

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds obligations Manuvie	14,44
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,99
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	8,07
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	6,60
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,24
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie	6,23
Fonds d'actions américaines Manuvie	6,02
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,40
Catégorie de placement international Manuvie	5,10
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	4,83
Total	72,93

Total des placements : 28

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	25,5
● ACTIONS AMÉRICAINES	25,1
● ACTIONS MONDIALES	15,8
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	12,7
● ACTIONS CANADIENNES	12,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	3,6
● AUTRES	-0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

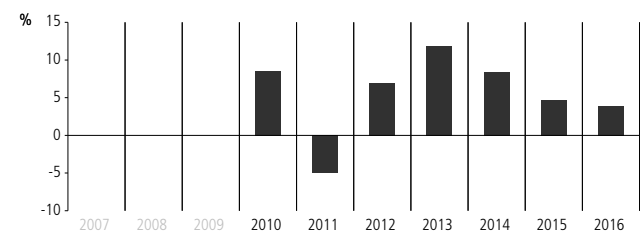
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 504,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,80 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

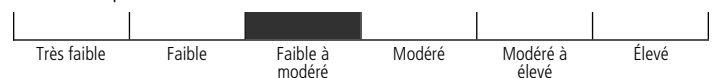


■ FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,67	--
RevenuPlus	2,68	0,85
SuccessionPlus	2,67	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009
Date d'établissement : avril 2007

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée
Nombre d'unités en circulation : 37 313 500

Valeur totale du fonds : 551 799 973 \$
Rotation du portefeuille : 5,02 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,83	--	15,9893	2 947 809
RevenuPlus	25 000	2,84	1,15	13,5363	584 379
SuccessionPlus	10 000	2,83	0,55	15,9893	2 149 510

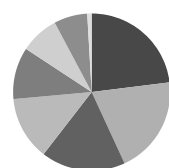
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Équilibré mondial SimPLICITÉ Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds obligations Manuvie	12,02
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,50
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	7,94
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie	7,76
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	6,87
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,21
Catégorie de placement international Manuvie	5,79
Fonds mondial d'obligations Templeton	5,79
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	5,07
Fonds d'actions américaines Manuvie	4,22
Total	71,16

Total des placements : 25

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	23,1
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	20,1
● ACTIONS MONDIALES	17,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	13,1
● ACTIONS CANADIENNES	10,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	8,0
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	6,9
● AUTRES	0,9

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

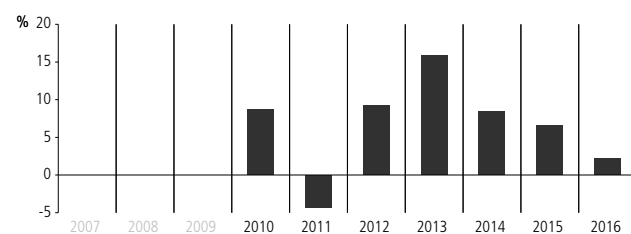
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 598,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,69 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

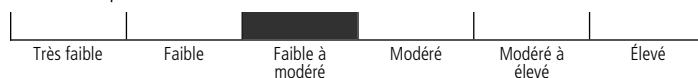


■ FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial SimPLICITÉ Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,83	--
RevenuPlus	2,84	1,15
SuccessionPlus	2,83	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009
Date d'établissement : octobre 2006

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée
Nombre d'unités en circulation : 61 042 227

Valeur totale du fonds : 873 848 020 \$
Rotation du portefeuille : 8,97 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,75	--	15,8240	2 176 782
RevenuPlus	25 000	2,73	1,15	13,8403	313 425
SuccessionPlus	10 000	2,75	0,55	15,8240	807 260

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

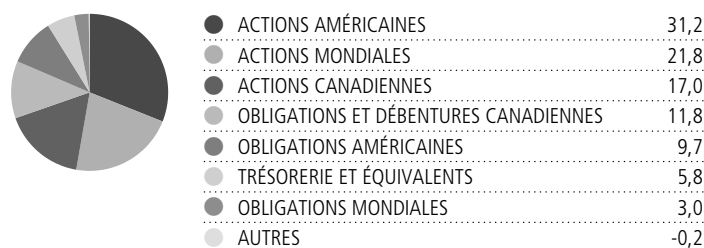
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds à revenu stratégique Manuvie	9,73
Fonds obligations Manuvie	7,95
Fonds d'appréciation d'actions internationales Manuvie	7,94
Fonds d'actions américaines Manuvie	7,44
Catégorie de placement international Manuvie	6,84
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	6,45
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,34
Fonds de placements canadiens Manuvie	5,14
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,80
Fonds en gestion commune d'actions américaines diversifiées de croissance	3,95
Gestion d'actifs Manuvie	
Total	66,58

Total des placements : 27

Répartition des placements



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

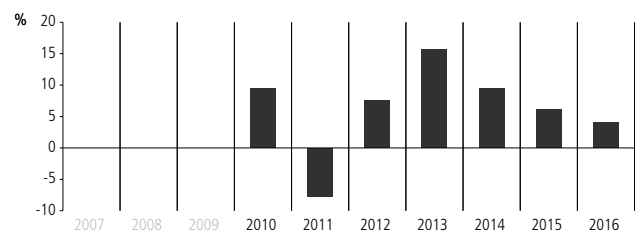
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 582,40 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,54 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

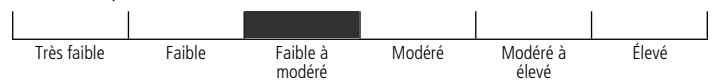


FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,75	--
RevenuPlus	2,73	1,15
SuccessionPlus	2,75	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 268 567 977 \$**Date d'établissement :** octobre 2006**Nombre d'unités en circulation :** 18 914 725**Rotation du portefeuille :** 10,90 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,35	--	14,2779	2 546 649
RevenuPlus	25 000	2,39	0,75	12,3925	137 659
SuccessionPlus	10 000	2,35	0,35	14,2779	1 526 475

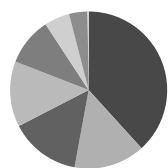
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds obligations Manuvie	24,35
Fonds à revenu stratégique Manuvie	10,01
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	8,09
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie	7,85
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	7,81
Fonds de placements canadiens Manuvie	4,29
Catégorie de placement international Manuvie	3,99
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	3,25
Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie	3,06
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	2,85
Total	75,55

Total des placements : 28

Répartition des placements**Secteur d'activité %**

● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	38,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	14,6
● ACTIONS CANADIENNES	14,5
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	13,5
● ACTIONS MONDIALES	9,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,2
● OBLIGATIONS MONDIALES	3,8
● AUTRES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

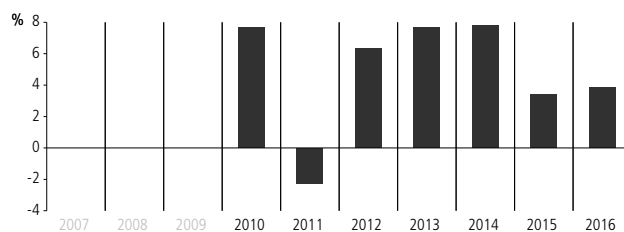
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 427,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,04 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

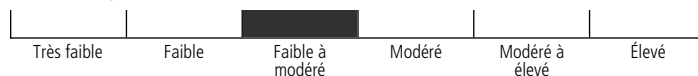


■ FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,35	--
RevenuPlus	2,39	0,75
SuccessionPlus	2,35	0,35

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2012

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 413 670 948 \$

Date d'établissement : octobre 2012

Nombre d'unités en circulation : 26 732 578

Rotation du portefeuille : 0,85 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,59	--	16,0464	18 250 672

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

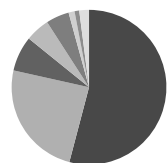
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Apple Inc.	4,57
Dollars Des Etats-Unis	2,54
Microsoft Corporation	2,20
Citigroup Inc.	2,11
Bank of America Corporation	1,80
Invesco Ltée.	1,78
Kinder Morgan Inc.	1,76
Lowe's Companies Inc.	1,73
Morgan Stanley	1,59
Novartis AG, ADR	1,57
Total	21,66

Total des placements : 491

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	56,5
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	25,5
● OBLIGATIONS MONDIALES	7,7
● ACTIONS MONDIALES	5,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,1
● ACTIONS CANADIENNES	1,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	1,0
● AUTRES	-2,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

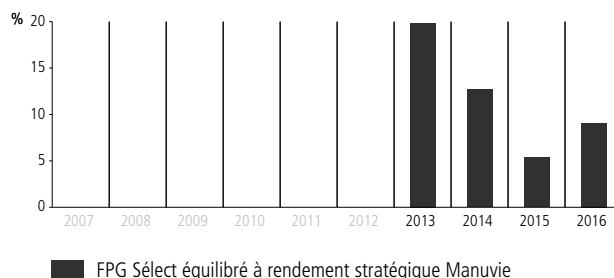
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2012, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 604,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 12,02 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,59	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : août 2015

Date d'établissement : août 2015

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Nombre d'unités en circulation : 18 407 475

Valeur totale du fonds : 204 775 723 \$

Rotation du portefeuille : --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,59	--	11,1261	15 520 315

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

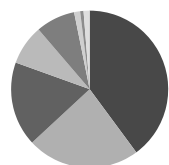
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Combiné de dividendes stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres d'autres fonds communs de placement lui donnant accès à des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres	%
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	59,34
Bons du Trésor du Canada 2017-04-20	2,92
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	2,43
Open Text Corporation	2,35
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,02
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée.	1,97
WASTE CONNECTIONS INC	1,82
Enbridge Inc.	1,78
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	1,75
Banque Royale du Canada	1,59
TELUS Corporation	1,33
Fonds à revenu stratégique Manuvie	39,65
Total	98,99

Total des placements : 2

Répartition des placements



Secteur d'activité %	%
● ACTIONS CANADIENNES	41,0
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	23,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	17,9
● OBLIGATIONS MONDIALES	8,5
● ACTIONS AMÉRICAINES	8,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	1,3
● ACTIONS MONDIALES	0,7
● AUTRES	-1,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

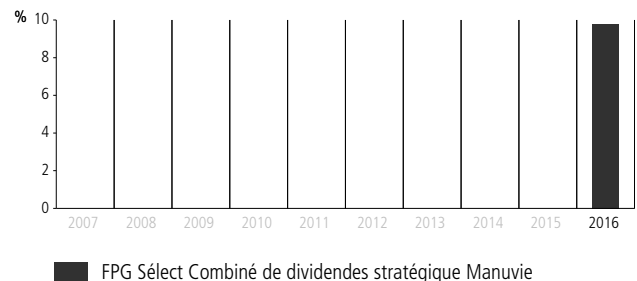
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 112,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,19 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

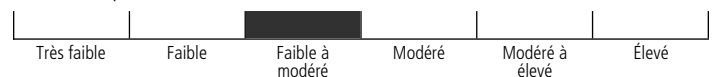
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.

- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.
- Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.
- Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,59	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 834 638 195 \$**Date d'établissement :** avril 2006**Nombre d'unités en circulation :** 51 604 280**Rotation du portefeuille :** 3,01 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,23	--	14,9448	28 376 550

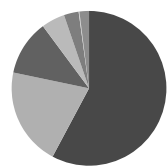
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollar canadien	3,60
Gouvernement de Singapour 3,25% 2020-09-01	1,00
Gouvernement du Canada 1,25% 2018-03-01	0,96
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande 5% 2019-03-15	0,94
WORKING CAPITAL	0,89
Gouvernement de Singapour 2,5% 2019-06-01	0,84
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande 6% 2021-05-15	0,80
Gouvernement de Singapour 2,375% 2017-04-01	0,73
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande 3% 2020-04-15	0,69
Mexican Bonos 10% 2024-12-05	0,67
Total	11,11

Total des placements : 576

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	60,3
● OBLIGATIONS MONDIALES	21,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	12,1
● ACTIONS AMÉRICAINES	5,1
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	3,2
● ACTIONS MONDIALES	0,2
● AUTRES	-2,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

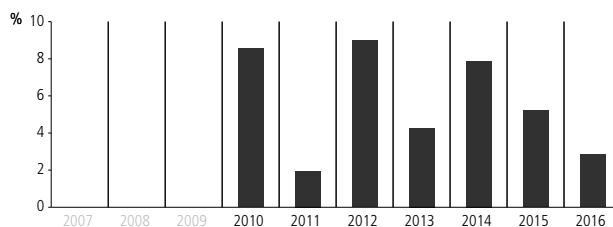
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 494,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,71 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,23	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : avril 2015

Date d'établissement : avril 2015

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Nombre d'unités en circulation : 324 500

Valeur totale du fonds : 3 348 080 \$

Rotation du portefeuille : 1,35 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,15	--	10,3191	211 749

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

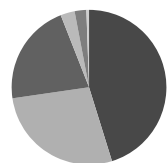
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds investit dans le Fonds d'obligations mondiales de première qualité Manuvie, fonds commun de placement sous-jacent qui investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollar canadien	8,69
Dollars Des Etats-Unis	1,58
Gouvernement de Singapour 2,5% 2019-06-01	1,43
Gouvernement suédois 1,5% 2023-11-13	1,21
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande 5% 2019-03-15	1,09
Gouvernement du Danemark 1,75% 2025-11-15	1,05
Gouvernement d'Irlande 5% 2020-10-18	1,03
Gouvernement norvégien 4,50% 2019-05-22	1,03
Gouvernement norvégien 4,25% 2017-05-19	0,97
Gouvernement de Singapour 3,25% 2020-09-01	0,96
Total	19,04

Total des placements : 374

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	48,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	29,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	23,0
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	3,2
● ACTIONS AMÉRICAINES	2,6
● AUTRES	-0,6

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours de la dernière année lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

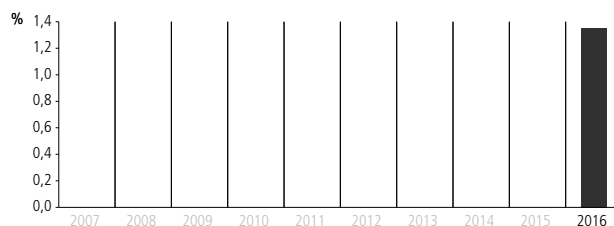
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 30 avril 2015, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 031,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,90 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de la dernière année dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. Dans la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

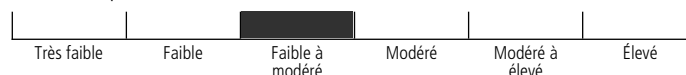


■ FPG sélect stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,15	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 30 445 037 \$**Date d'établissement :** janvier 2002**Nombre d'unités en circulation :** 1 494 150**Rotation du portefeuille :** 32,51 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,07	--	20,6486	781 232

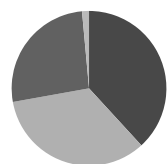
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de croissance Gestion fiscale Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
AON PLC	1,60
Becton, Dickinson and Company	1,52
Intertek Group Plc	1,44
Marsh & McLennan Companies Inc.	1,44
LKQ CORP	1,32
COMCAST CORP CLASS A	1,29
Alphabet Inc. Catégorie C	1,24
JPMorgan Chase & Co.	1,21
VERISK ANALYTICS INC-CLASS A	1,19
MasterCard Inc.	1,18
Total	13,42

Total des placements : 244

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	38,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	34,1
● ACTIONS CANADIENNES	26,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,4
● AUTRES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

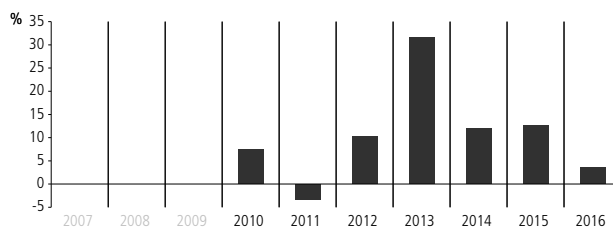
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 064,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 10,52 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect de croissance Gestion Fiscale Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,07	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** avril 2014**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 736 153 664 \$**Date d'établissement :** avril 2014**Nombre d'unités en circulation :** 66 006 008**Rotation du portefeuille :** 0,15 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,65	--	11,5131	24 723 334
RevenuPlus	25 000	2,62	1,15	10,9242	553 960
SuccesionPlus	10 000	2,64	0,55	10,9285	2 004 068

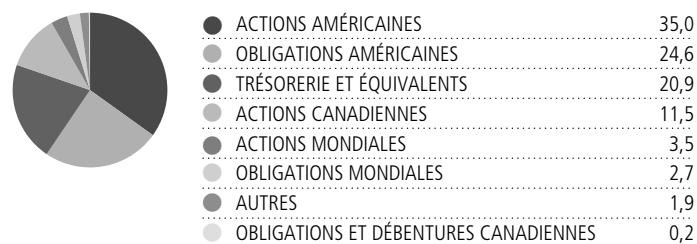
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. Le fonds sous-jacent investit dans des actions américaines et des titres à revenu fixe américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Bons du Trésor du Canada 2017-04-06	4,77
Bons du Trésor du Canada 2017-02-09	4,00
Visa Inc-Class A Shares	2,89
WASTE CONNECTIONS INC	2,73
Bons du Trésor du Canada 2017-02-23	2,55
Newell Rubbermaid Inc.	2,48
Open Text Corporation	2,43
S&P GLOBAL INC	2,22
DANAHER CORP	2,13
Bons du Trésor du Canada 2017-11-16	2,08
Total	28,27

Total des placements : 738

Répartition des placements**Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

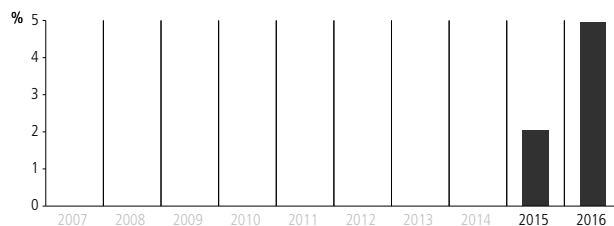
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 avril 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 151,30 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,29 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,65	--
RevenuPlus	2,62	1,15
SuccessionPlus	2,64	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2013

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 3 999 629 \$

Date d'établissement : octobre 2013

Nombre d'unités en circulation : 325 350

Rotation du portefeuille : 54,67 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,21	--	12,4071	217 141

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

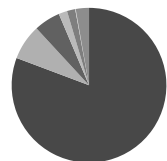
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars Des Etats-Unis	4,33
Aercap Ireland Capital Ltée. 4,5% 2021-05-15	1,48
WORKING CAPITAL	1,44
GATGLO TL 1L USD 4,25% 2021-07-03	1,42
Windstream Corp. 7,5% 2022-06-01	1,37
ETE TL 1L USD 4% 2019-12-02	1,36
Time Warner Cable Inc. 4,5% 2042-09-15	1,27
CSI Compressco LP 7,25% 2022-08-15	1,22
Mohegn TL B 1L USD 5,5% 2023-09-30	1,22
GDI TL 1L USD 4,25% 2020-07-30	1,16
Total	16,27

Total des placements : 176

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	86,1
● OBLIGATIONS MONDIALES	7,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	1,9
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	1,8
● ACTIONS MONDIALES	0,1
● AUTRES	-2,9

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

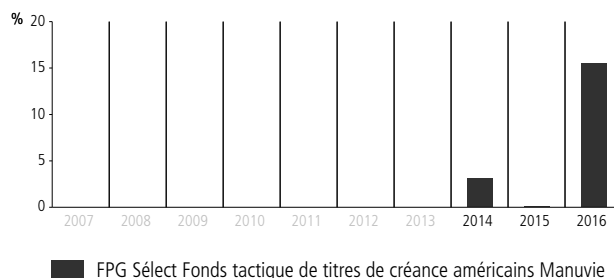
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 240,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,90 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,21	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 7 919 718 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 768 508**Rotation du portefeuille :** 15,97 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,54	--	10,5815	448 686

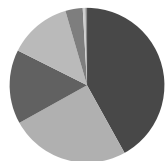
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds investit dans le Fonds équilibré d'appréciation Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banner Trust 2017-01-03	7,91
Bons du Trésor du Canada 2017-08-24	3,51
Province de l'Ontario 4,2% 2020-06-02	2,16
MasterCard Inc.	2,13
RPX CORP	2,01
Pax Global Technology Ltée.	1,92
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,5% 2021-12-15	1,90
Rea Group Ltée.	1,83
CarSales.Com Ltée.	1,80
PARTNERS GROUP HOLDING AG	1,72
Total	26,89

Total des placements : 242

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	42,1
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	25,1
● ACTIONS AMÉRICAINES	15,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	13,1
● AUTRES	3,6
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	0,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

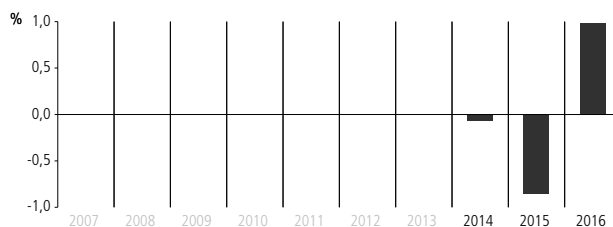
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 058,20 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 1,76 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 1 année durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Fonds équilibré d'appréciation Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	<table border="0"> <tr> <td>Retrait dans les délais suivants :</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.					
Retrait dans les délais suivants :	%																
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,54	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2010**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 143 265 381 \$**Date d'établissement :** octobre 2010**Nombre d'unités en circulation :** 10 855 242**Rotation du portefeuille :** 6,90 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,44	--	13,5888	8 179 888

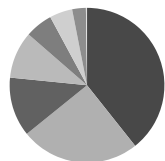
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'occasions de rendement Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et/ou mondiales et des titres à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Gouvernement du Canada 3,5% 2045-12-01	5,62
Dollars Des Etats-Unis	1,38
General Motors Financial 3,08% 2020-05-22	1,09
Fairfax Financial Holdings Ltée.	1,07
Kraft Heinz Foods Co. 7,125% 2039-08-01	1,06
TWENTY-FIRST CENTURY FOX B-SHS	0,99
Cithol TL B 1L USD 9,5% 2018-05-09	0,98
WORKING CAPITAL	0,96
UnitedHealth Group Incorporated	0,95
Amerigas Partners LP/ AM 5,875% 2026-08-20	0,94
Total	15,03

Total des placements : 288

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	39,4
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	24,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	12,4
● ACTIONS CANADIENNES	9,8
● ACTIONS MONDIALES	5,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	4,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,9
● AUTRES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

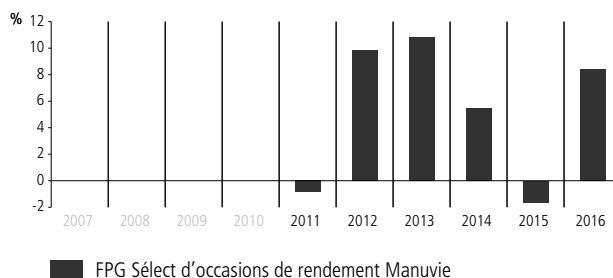
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 358,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,07 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,44	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 231 319 381 \$**Date d'établissement :** septembre 1986**Nombre d'unités en circulation :** 10 562 603**Rotation du portefeuille :** 9,21 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,52	--	14,8467	820 361
RevenuPlus	25 000	2,61	0,85	12,8481	77 164
SuccesionPlus	10 000	2,60	0,45	14,8166	298 929

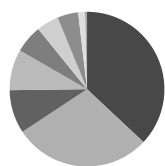
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds en gestion commune à revenu fixe canadien Gestion d'actifs Manuvie	40,95
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett	11,04
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	10,91
Fonds d'actions canadiennes de base Manuvie	9,92
Fonds en gestion commune de base américain à grande capitalisation Gestion d'actifs Manuvie	8,09
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale - O	5,73
Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	5,07
Fonds d'actions internationales Manuvie	3,20
Fonds Consensus d'actions internationales Banque Nationale - O	3,16
Total	98,07

Total des placements : 9

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	36,4
● ACTIONS CANADIENNES	28,3
● FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	8,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	8,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	5,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,6
● ACTIONS MONDIALES	4,3
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,4
● AUTRES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

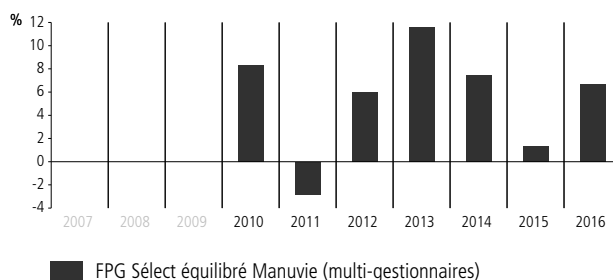
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 484,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,61 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,52	--
RevenuPlus	2,61	0,85
SuccessionPlus	2,60	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Nombre d'unités en circulation :** 7 138 024**Valeur totale du fonds :** 139 436 635 \$**Rotation du portefeuille :** 4,25 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,89	--	20,9685	2 052 190

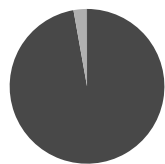
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie de placements canadiens Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	4,95
Banque Royale du Canada	4,85
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,05
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	3,73
CCL Industries Inc., Catégorie B	3,68
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,67
Constellation Software Inc.	3,39
Banque de Montréal	3,37
Manulife Financial Corporation	3,35
Richelieu Hardware Ltée.	3,08
Total	38,13

Total des placements : 49

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	97,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,7
● AUTRES	-0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

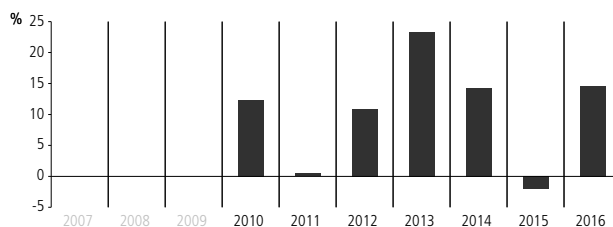
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 096,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 10,76 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,89	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2011**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 172 417 349 \$**Date d'établissement :** octobre 2011**Nombre d'unités en circulation :** 11 926 635**Rotation du portefeuille :** 14,34 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,79	--	15,8317	1 058 179

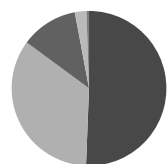
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'occasions canadiennes Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	4,99
Banque Royale du Canada	4,85
CENOVUS ENERGY INC	3,83
Citigroup Inc.	3,52
Microsoft Corporation	3,17
Broadcom Ltée.	3,16
MAGNA INTERNATIONAL INC	3,05
JPMorgan Chase & Co.	3,01
WALGREENS BOOTS ALLIANCE INC	2,65
Brookfield Infrastructure Partners LP	2,64
Total	34,87

Total des placements : 64

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	51,2
● ACTIONS AMÉRICAINES	34,9
● ACTIONS MONDIALES	12,1
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,4
● AUTRES	-0,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 5 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

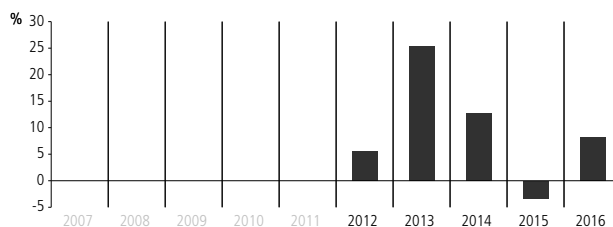
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2011, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 583,20 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,30 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,79	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 160 964 225 \$**Date d'établissement :** janvier 2004**Nombre d'unités en circulation :** 8 698 369**Rotation du portefeuille :** 3,97 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,72	--	16,2183	1 316 616

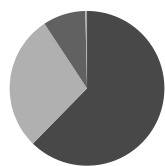
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de titres Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	6,93
Canadian Natural Resources Limited	5,77
Suncor Energy Inc.	5,13
Banque Royale du Canada	4,63
Wells Fargo & Company	4,21
CGI Group Inc., Class A	3,66
Loblaw Companies Ltée.	3,31
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,12
Oracle Corporation	3,05
Prairiesky Royalty Ltée.	2,92
Total	42,73

Total des placements : 107

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	62,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	28,4
● ACTIONS MONDIALES	8,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	0,2
● AUTRES	0,1
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

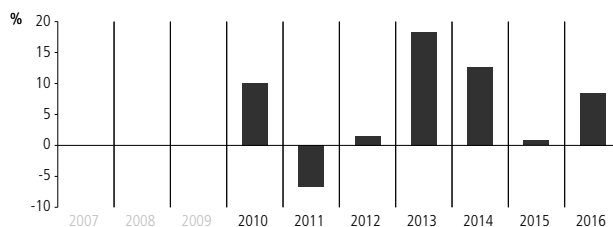
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 621,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,91 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect de titres canadiens Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,72	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 412 369 799 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 26 535 008**Rotation du portefeuille :** 7,55 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,91	--	16,4468	1 619 613
RevenuPlus	25 000	2,93	0,85	13,5402	637 384
SuccesionPlus	10 000	2,91	0,45	16,4468	1 669 879

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

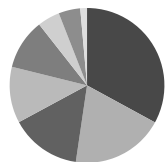
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs CI. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds d'obligations canadiennes Signature CI	43,50
Catégories d'actions mondiales Cambridge CI	29,06
Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge CI	27,73
Total	100,30

Total des placements : 3

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	33,0
● ACTIONS AMÉRICAINES	19,4
● ACTIONS MONDIALES	14,8
● ACTIONS CANADIENNES	11,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	10,6
● AUTRES	4,7
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	4,5
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

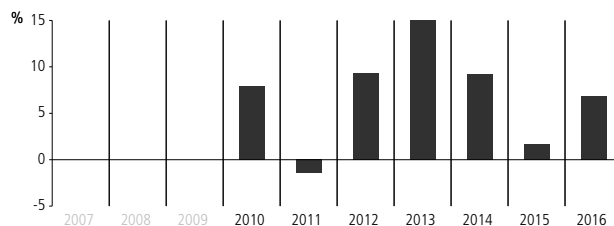
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 644,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,11 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Combiné Cambridge CI Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 														
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
moins de 1 an après la souscription	5,50															
moins de 2 ans après la souscription	5,00															
moins de 3 ans après la souscription	5,00															
moins de 4 ans après la souscription	4,00															
moins de 5 ans après la souscription	4,00															
moins de 6 ans après la souscription	3,00															
moins de 7 ans après la souscription	2,00															
plus de 7 ans après la souscription	0,00															
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
moins de 1 an après la souscription	2,50															
moins de 2 ans après la souscription	2,00															
moins de 3 ans après la souscription	1,50															
plus de 3 ans après la souscription	0,00															

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,91	--
RevenuPlus	2,93	0,85
SuccessionPlus	2,91	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 316 657 091 \$**Date d'établissement :** avril 2013**Nombre d'unités en circulation :** 22 379 110**Rotation du portefeuille :** 6,16 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,77	--	14,3814	11 172 210

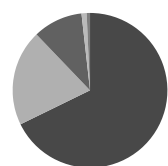
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu de dividendes Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Bons du Trésor du Canada 2017-04-20	4,92
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	4,10
Open Text Corporation	3,96
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,41
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée.	3,32
WASTE CONNECTIONS INC	3,06
Enbridge Inc.	3,00
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	2,95
Banque Royale du Canada	2,68
TELUS Corporation	2,25
Total	33,64

Total des placements : 108

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	69,0
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	20,5
● ACTIONS AMÉRICAINES	10,6
● ACTIONS MONDIALES	1,1
● AUTRES	-0,7

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

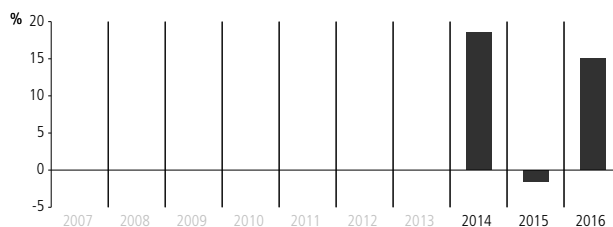
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 438,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 11,89 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Fonds de revenu de dividendes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,77	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 65 531 200 \$**Date d'établissement :** octobre 2009**Nombre d'unités en circulation :** 5 128 751**Rotation du portefeuille :** 7,19 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,88	--	12,9356	669 958
RevenuPlus	25 000	2,90	0,85	12,2764	98 378
SuccesionPlus	10 000	2,88	0,45	12,9356	222 493

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

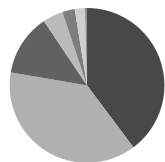
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Dynamique. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

	%
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique	45,37
Fonds de dividendes Dynamique	31,08
Fonds de croissance canadienne Power Dynamique	24,10
Total	100,55

Total des placements : 3

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	39,9
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	38,0
● ACTIONS AMÉRICAINES	12,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,3
● AUTRES	2,6
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	2,1
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

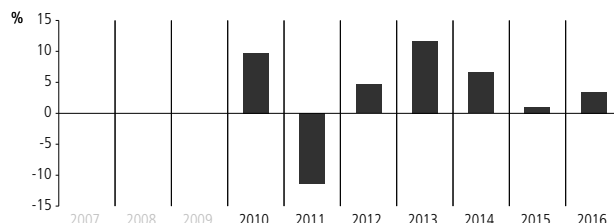
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 293,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,62 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect Combiné Dynamique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,88	--
RevenuPlus	2,90	0,85
SuccessionPlus	2,88	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Financière Manuvie

Valeur totale du fonds : 189 571 661 \$

Date d'établissement : octobre 2009

Nombre d'unités en circulation : 11 747 547

Rotation du portefeuille : 6,42 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,92	--	16,7186	940 521
RevenuPlus	25 000	2,92	1,15	14,6035	367 783
SuccesionPlus	10 000	2,92	0,55	16,7186	585 309

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

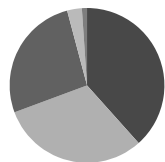
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Fidelity. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres	%
Fonds Fidelity Frontière Nord	36,45
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	35,86
Fonds Fidelity Obligations canadiennes	27,91
Total	100,22

Total des placements : 3

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	38,5
● ACTIONS CANADIENNES	31,0
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	26,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,1
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

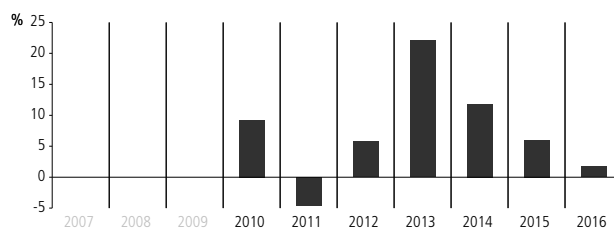
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 671,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,35 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect Combiné Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,92	--
RevenuPlus	2,92	1,15
SuccessionPlus	2,92	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 220 545 777 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 14 830 875**Rotation du portefeuille :** 9,81 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,91	--	15,8544	633 165
RevenuPlus	25 000	2,94	1,15	13,9698	259 936
SuccessionPlus	10 000	2,91	0,55	15,8544	365 843

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Fidelity. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

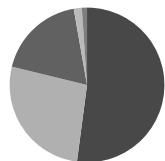
	%
Fonds Fidelity Discipline Actions mondiales	51,40
Hess	2,58
Alphabet	2,55
KeyCorp	1,89
Citigroup	1,80
Facebook	1,60
FedEx	1,57
Regions Financial	1,51
Visa	1,49
Anheuser-Busch InBev	1,45
Danaher	1,43

Fonds Fidelity Obligations canadiennes 28,19

Fonds Fidelity Discipline Actions Canada 20,68

Total 100,27

Total des placements : 3

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	52,2
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	26,8
● ACTIONS CANADIENNES	18,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	1,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

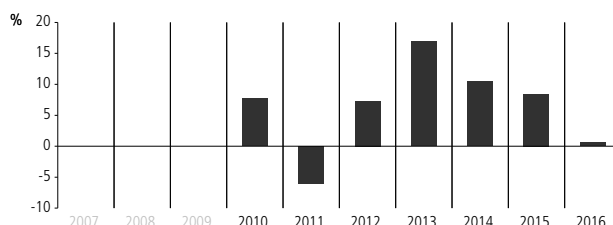
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 585,40 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,57 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,91	--
RevenuPlus	2,94	1,15
SuccessionPlus	2,91	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 28 107 362 \$**Date d'établissement :** octobre 2009**Nombre d'unités en circulation :** 2 225 079**Rotation du portefeuille :** 19,44 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,90	--	12,9859	172 402
RevenuPlus	25 000	2,92	1,15	11,3673	169 471
SuccessionPlus	10 000	2,90	0,55	12,9859	207 188

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

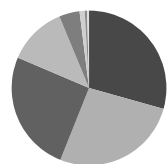
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Manuvie. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

	%
Fonds d'actions mondiales sans restriction Manuvie	51,07
Rabobank Nederland 2017-01-03 0,15%	1,40
DEUTSCHE TELEKOM AG	1,38
PANDORA A/S	1,35
C.R. Bard Inc.	1,30
Anta Sports Products Ltée.	1,29
FIRST REPUBLIC BANK/CA	1,27
YAMAHA CORP	1,27
Alphabet Inc. Catégorie C	1,26
Danske Bank A/S	1,26
VISTEON CORP	1,25
Fonds obligations Manuvie	28,88
Fonds ciblé canadien Manuvie	20,52
Total	100,47

Total des placements : 3

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	29,4
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	26,7
● ACTIONS MONDIALES	25,4
● ACTIONS CANADIENNES	12,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,3
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	1,1
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,5
● AUTRES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

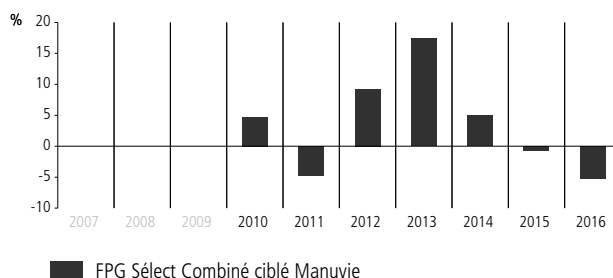
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 298,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,67 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,90	--
RevenuPlus	2,92	1,15
SuccessionPlus	2,90	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2010

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 9 571 628 \$

Date d'établissement : octobre 2010

Nombre d'unités en circulation : 822 016

Rotation du portefeuille : 12,22 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,96	--	11,8524	335 123

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

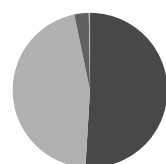
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Company	4,29
Apple Inc.	3,91
Microsoft Corporation	3,82
Nestlé SA	3,72
Roche Holding AG	3,59
Amcor Ltée.	3,50
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	3,37
British American Tobacco PLC	3,23
Novartis AG	3,18
The Procter & Gamble Company	3,07
Total	35,68

Total des placements : 46

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	51,0
● ACTIONS AMÉRICAINES	45,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,0
● AUTRES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

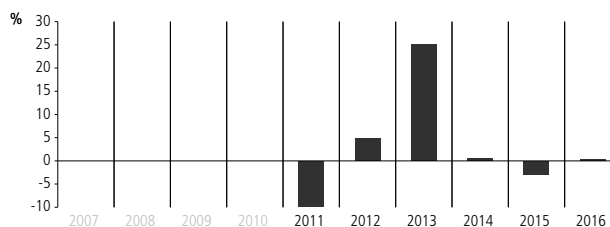
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 18 octobre 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 185,20 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,78 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,96	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** septembre 2014**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 43 970 312 \$**Date d'établissement :** septembre 2014**Nombre d'unités en circulation :** 3 567 673**Rotation du portefeuille :** 6,94 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,09	--	12,3747	2 092 881

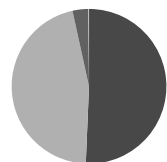
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Company	4,48
Apple Inc.	3,87
Microsoft Corporation	3,79
Nestle SA	3,68
Roche Holding AG	3,56
Ancor Ltée.	3,47
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	3,38
British American Tobacco PLC	3,20
Novartis AG	3,15
Verizon Communications Inc.	3,13
Total	35,69

Total des placements : 45

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	51,1
● ACTIONS AMÉRICAINES	46,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,3
● AUTRES	-0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

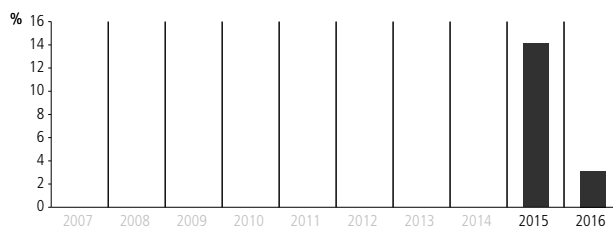
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 237,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,78 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,09	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 131 523 361 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 9 196 866**Rotation du portefeuille :** 4,08 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,05	--	14,5371	6 212 883

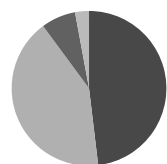
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie d'actions mondiales Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Company	3,95
AON PLC	3,68
Becton, Dickinson and Company	3,57
IHS Markit Ltée.	3,17
Alphabet Inc. Catégorie C	3,11
Verizon Communications Inc.	2,93
JPMorgan Chase & Co.	2,74
BlackRock Inc.	2,60
S&P GLOBAL INC	2,53
Roche Holding AG	2,24
Total	30,51

Total des placements : 86

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	47,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	41,5
● ACTIONS CANADIENNES	7,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,8
● AUTRES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

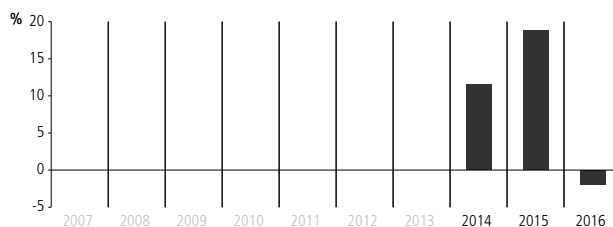
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 453,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 12,27 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Catégorie d'actions mondiales Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,05	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** avril 2010**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 2 388 141 \$**Date d'établissement :** avril 2010**Nombre d'unités en circulation :** 205 267**Rotation du portefeuille :** 48,75 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,02	--	11,6189	189 646

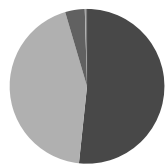
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds ciblé mondial Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Rabobank Nederland 2017-01-03 0,15%	2,74
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,72
PANDORA A/S	2,65
C.R. Bard Inc.	2,56
Anta Sports Products Ltée.	2,53
FIRST REPUBLIC BANK/CA	2,50
YAMAHA CORP	2,50
Alphabet Inc. Catégorie C	2,47
Danske Bank A/S	2,47
VISTEON CORP	2,45
Total	25,58

Total des placements : 59

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	49,7
● ACTIONS AMÉRICAINES	42,2
● ACTIONS CANADIENNES	3,9
● AUTRES	-0,1
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	-0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

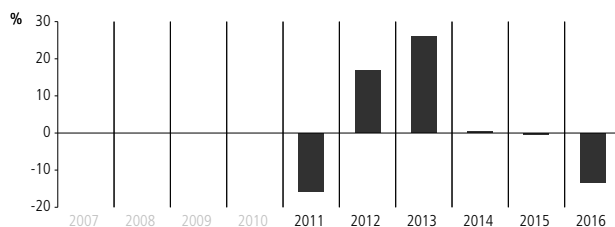
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 30 avril 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 161,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,27 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect d'actions mondiales sans restriction Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,02	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2013**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 57 674 990 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 4 533 223**Rotation du portefeuille :** 24,75 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,27	--	12,9758	2 983 840

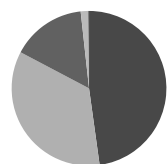
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds mondial d'infrastructures Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
American Tower Corporation FPI	7,26
Kinder Morgan Inc.	6,89
TRANSCANADA CORP	6,18
PG&E Corporation	5,73
National Grid PLC	5,52
Enbridge Inc.	5,09
Williams Companies Inc.	3,82
SBA COMMUNICATIONS CORP-CL A	3,77
PEMBINA PIPELINE CORP (US)	3,17
Transurban Group	3,01
Total	50,44

Total des placements : 54

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	47,9
● ACTIONS MONDIALES	35,0
● ACTIONS CANADIENNES	15,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,5
● AUTRES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

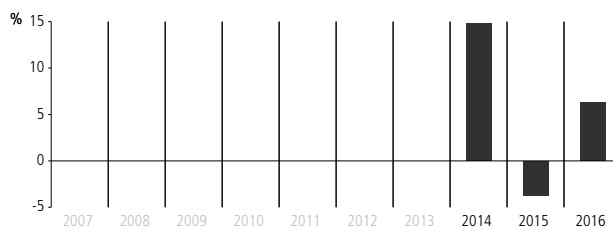
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 297,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,39 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Fonds mondial d'infrastructures Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,27	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Mackenzie**Valeur totale du fonds :** 66 988 291 \$**Date d'établissement :** janvier 2005**Nombre d'unités en circulation :** 3 650 267**Rotation du portefeuille :** 18,04 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,09	--	18,8587	1 725 449

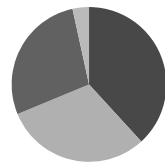
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres	%
Province de l'Ontario 2017-03-27	4,01
Province de l'Ontario 2017-06-26	4,00
Omnicom Group Inc.	3,67
Ancor Ltée.	3,60
Oracle Corporation	3,55
W.W.Grainger Inc.	3,52
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC	3,46
Henry Schein Inc.	3,31
EMU Euro	3,27
Nike Inc., Catégorie B	3,26
Total	35,65

Total des placements : 49

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	38,5
● ACTIONS MONDIALES	30,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	28,0
● ACTIONS CANADIENNES	3,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

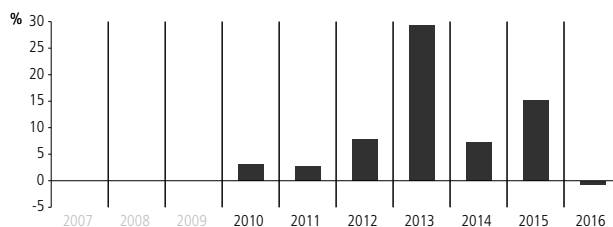
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 885,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,15 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,09	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2016**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 50 998 497 \$**Date d'établissement :** octobre 2016**Nombre d'unités en circulation :** 5 039 734**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,89	--	10,1194	331 166
RevenuPlus	25 000	2,90	1,15	10,1192	157 573
SuccesionPlus	10 000	2,89	0,55	10,1194	284 484

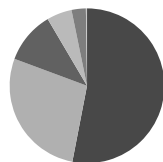
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds Combiné est une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de Banque Nationale, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

Dix principaux titres	%
Fonds d'actions mondiales Banque Nationale	50,12
Seadrill Partners LLC	2,24
Bayer AG, ADR	2,16
Lukoil PJSC, ADR	2,16
Scorpio Tankers Inc.	2,14
ENI SPA, ADR	2,13
Intercontinental Hotels Group PLC	2,11
Jazz Pharmaceuticals PLC	2,10
Ericsson (LM) TEL-SP, ADR	2,10
Sasol Ltée.	2,09
Cimpress NV	2,08
Fonds d'obligations Banque Nationale	29,04
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Banque Nationale - O	21,09
Total	100,26

Total des placements : 3

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	53,2
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	27,7
● ACTIONS CANADIENNES	10,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	5,3
● ACTIONS MONDIALES	3,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,2
● AUTRES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,89	--
RevenuPlus	2,90	1,15
SuccessionPlus	2,89	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Manuvie**Valeur totale du fonds :** 261 519 825 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 18 147 530**Rotation du portefeuille :** 12,00 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,78	--	14,8280	881 464
RevenuPlus	25 000	2,78	1,15	13,4626	333 100
SuccessionPlus	10 000	2,78	0,55	14,8280	423 478

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

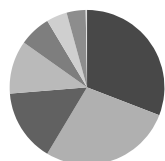
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans divers fonds communs Manuvie. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres

Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	49,76
Fonds d'occasions canadiennes Manuvie	21,17
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	15,28
Fonds à revenu stratégique Manuvie	13,98
Total	100,18

Total des placements : 4

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	31,1
● ACTIONS MONDIALES	27,9
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	15,2
● ACTIONS CANADIENNES	11,2
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	6,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,3
● OBLIGATIONS MONDIALES	4,0
● AUTRES	-0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

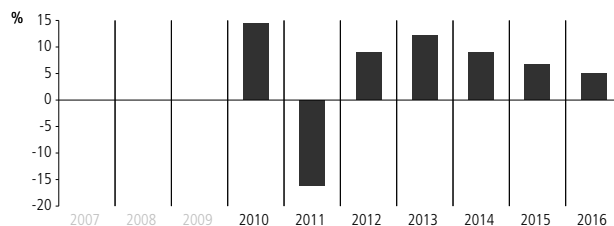
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 482,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,59 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 														
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
moins de 1 an après la souscription	5,50															
moins de 2 ans après la souscription	5,00															
moins de 3 ans après la souscription	5,00															
moins de 4 ans après la souscription	4,00															
moins de 5 ans après la souscription	4,00															
moins de 6 ans après la souscription	3,00															
moins de 7 ans après la souscription	2,00															
plus de 7 ans après la souscription	0,00															
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
moins de 1 an après la souscription	2,50															
moins de 2 ans après la souscription	2,00															
moins de 3 ans après la souscription	1,50															
plus de 3 ans après la souscription	0,00															

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,78	--
RevenuPlus	2,78	1,15
SuccessionPlus	2,78	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2013

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du fonds : 115 436 800 \$

Date d'établissement : octobre 2013

Nombre d'unités en circulation : 7 642 941

Rotation du portefeuille : 3,73 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,92	--	15,4103	4 918 594

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

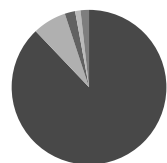
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie. Le fonds sous-jacent investit dans des actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Amazon.com Inc.	6,79
Apple Inc.	6,44
Citigroup Inc.	5,09
FACEBOOK INC	4,69
Tempur-Pedic International Inc.	4,64
Polaris Industries Inc.	4,50
Bank of America Corporation	4,17
ALPHABET INC - CL A	4,11
Affiliated Managers Group Inc.	3,57
Morgan Stanley	3,55
Total	47,56

Total des placements : 46

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	91,6
● ACTIONS MONDIALES	7,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,3
● ACTIONS CANADIENNES	1,2
● AUTRES	-1,8

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 3 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

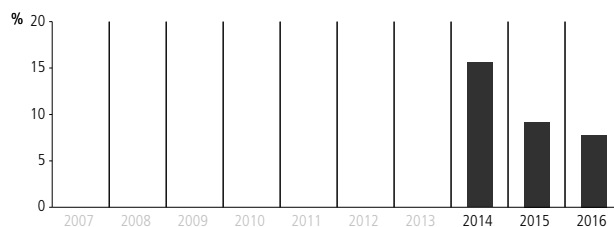
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2013, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 541,00 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 14,31 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 3 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,92	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** avril 2014**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 23 650 398 \$**Date d'établissement :** avril 2014**Nombre d'unités en circulation :** 2 102 461**Rotation du portefeuille :** 19,59 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,87	--	11,2636	1 488 682

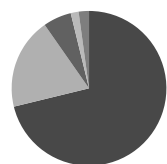
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie de revenu de dividendes américains Manuvie. Le fonds sous-jacent investit dans des actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Federal Home Loan Bank 2017-02-07	15,45
Federal Home Loan Bank 2017-01-11	3,86
Visa Inc-Class A Shares	2,94
SS&C TECHNOLOGIES HOLDINGS	2,80
Newell Rubbermaid Inc.	2,79
PNC Financial Services Group	2,71
WASTE CONNECTIONS INC	2,69
S&P GLOBAL INC	2,63
DANAHER CORP	2,51
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	2,25
Total	40,64

Total des placements : 77

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	74,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	20,0
● ACTIONS CANADIENNES	6,2
● ACTIONS MONDIALES	1,7
● AUTRES	-2,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

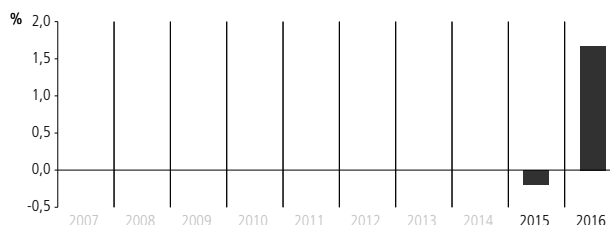
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 avril 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 126,40 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,45 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 1 année durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,87	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Nombre d'unités en circulation :** 11 191 363**Valeur totale du fonds :** 248 676 126 \$**Rotation du portefeuille :** 11,59 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,96	--	24,7170	5 691 764

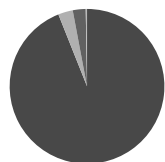
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'actions américaines Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Becton, Dickinson and Company	4,40
Marsh & McLennan Companies Inc.	4,14
COMCAST CORP CLASS A	3,68
VERISK ANALYTICS INC-CLASS A	3,68
JPMorgan Chase & Co.	3,65
LKQ CORP	3,59
Alphabet Inc. Catégorie C	3,44
MasterCard Inc.	3,40
ANSYS Inc.	2,84
Johnson & Johnson	2,74
Total	35,56

Total des placements : 66

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	94,3
● ACTIONS MONDIALES	3,1
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,7
● AUTRES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

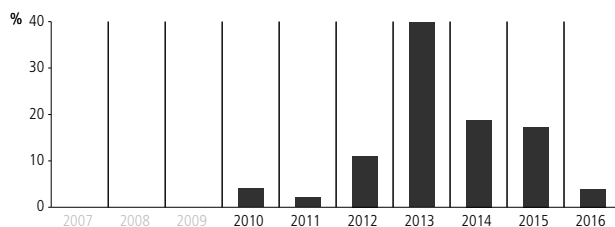
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 471,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 13,30 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.

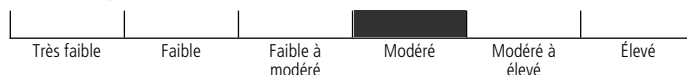


■ FPG Sélect d'actions américaines Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,96	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Nombre d'unités en circulation :** 2 075 368**Valeur totale du fonds :** 61 586 677 \$**Rotation du portefeuille :** 14,40 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,03	--	29,3990	1 835 861

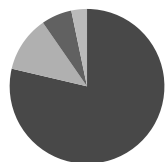
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds mondial à petite capitalisation Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Constellation Software Inc.	3,97
Loomis AB-B	3,82
DCC PLC	3,72
PayPoint PLC	3,20
ORIGIN ENTERPRISES PLC	3,03
Apn Outdoor Group Ltée.	2,97
VZ HOLDING AG	2,92
AMSTERDAM COMMODITIES NV	2,79
Bank of Hawaii Corporation	2,77
CEMBRA MONEY BANK AG	2,67
Total	31,87

Total des placements : 95

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	78,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	11,7
● ACTIONS CANADIENNES	6,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,2
● AUTRES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

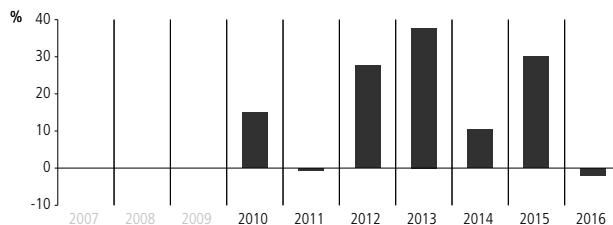
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 939,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 16,06 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué

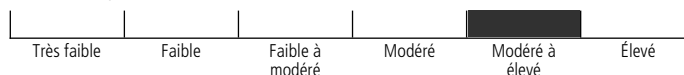


■ FPG Sélect mondial de petites capitalisations Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 														
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
moins de 1 an après la souscription	5,50															
moins de 2 ans après la souscription	5,00															
moins de 3 ans après la souscription	5,00															
moins de 4 ans après la souscription	4,00															
moins de 5 ans après la souscription	4,00															
moins de 6 ans après la souscription	3,00															
moins de 7 ans après la souscription	2,00															
plus de 7 ans après la souscription	0,00															
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
moins de 1 an après la souscription	2,50															
moins de 2 ans après la souscription	2,00															
moins de 3 ans après la souscription	1,50															
plus de 3 ans après la souscription	0,00															

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,03	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 104 462 558 \$**Date d'établissement :** juillet 2002**Nombre d'unités en circulation :** 5 487 749**Rotation du portefeuille :** 15,27 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,92	--	16,5270	3 214 150

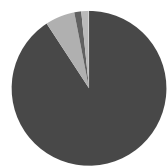
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'occasions de croissance Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
AGT FOOD & INGREDIENTS INC	3,99
Richelieu Hardware Ltée.	3,74
PAREX RESOURCES INC	3,69
Chemtrade Logistics Income Fund	3,40
Crew Energy Inc.	3,30
Stella-Jones Inc.	2,46
Intertape Polymer Group Inc.	2,40
BOYD GROUP INCOME FUND	2,37
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC/THE	2,15
Linamar Corporation	2,11
Total	29,61

Total des placements : 139

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	91,2
● ACTIONS AMÉRICAINES	6,2
● ACTIONS MONDIALES	1,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,4
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	0,0
● AUTRES	-0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

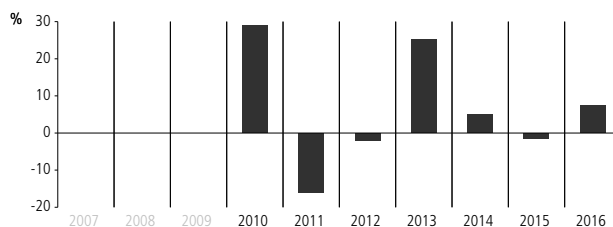
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 652,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,19 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué

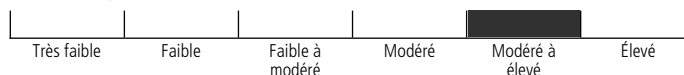


■ FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,92	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 80 569 022 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 4 951 205**Rotation du portefeuille :** 0,01 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,03	--	17,5663	1 656 719

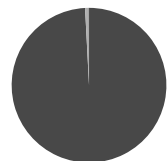
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie de placement international Manuvie (fermé). Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
AON PLC	4,86
Intertek Group Plc	4,40
L'Air Liquide SA	3,50
IHS Markit Ltée.	2,96
WPP Group PLC	2,96
China Mobile Ltée.	2,86
TSURUHA HOLDINGS INC	2,85
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	2,83
DEUTSCHE BOERSE AG	2,76
Halma PLC	2,66
Total	32,65

Total des placements : 67

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	99,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	0,7
● AUTRES	-0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

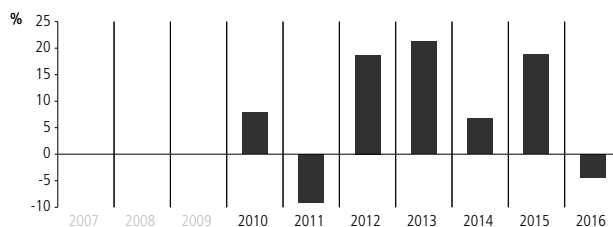
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 756,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,09 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect de placement international Manuvie (fermé)

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,03	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** septembre 2014**Gestionnaire :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Valeur totale du fonds :** 52 375 980 \$**Date d'établissement :** octobre 2013**Nombre d'unités en circulation :** 4 460 519**Rotation du portefeuille :** 3,80 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,07	--	11,4312	2 557 603

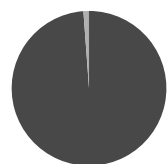
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de placement international Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
AON PLC	4,80
Intertek Group Plc	4,47
L'Air Liquide SA	3,57
WPP Group PLC	3,02
IHS Markit Ltée.	2,93
China Mobile Ltée.	2,91
TSURUHA HOLDINGS INC	2,91
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	2,88
DEUTSCHE BOERSE AG	2,80
Halma PLC	2,76
Total	33,06

Total des placements : 67

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	99,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,1
● AUTRES	-0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 2 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

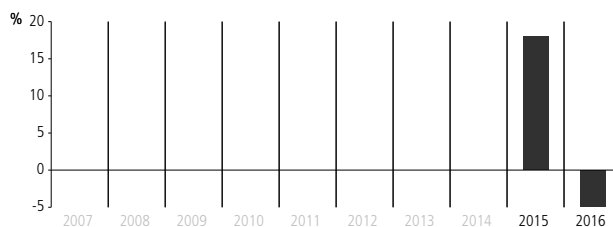
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 143,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,03 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 1 année durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué

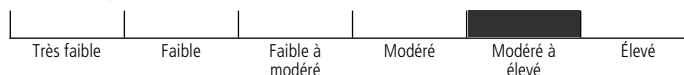


■ FPG Sélect de placement international Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,07	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**Valeur totale du fonds :** 296 626 476 \$**Date d'établissement :** novembre 2008**Nombre d'unités en circulation :** 20 833 244**Rotation du portefeuille :** 3,36 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,89	--	12,7857	1 356 679
SuccessionPlus	10 000	2,89	0,55	12,7857	324 862

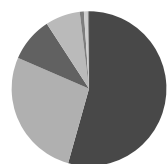
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré Power Dynamique. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique, séries "E"	12,60
Bons du Trésor des gouvernements canadiens	4,55
Bons du Trésor des gouvernements canadiens	4,53
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,57
Cenovus Energy Inc.	2,30
Alphabet Inc. Catégorie C	2,15
Banque Royale du Canada	2,14
CGI Group Inc., Class "A"	2,05
Birchcliff Energy Ltée.	1,99
Microsoft Corporation	1,96
Total	36,85

Total des placements : 168

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	54,4
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	27,2
● AUTRES	9,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	7,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	0,9
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	0,8
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

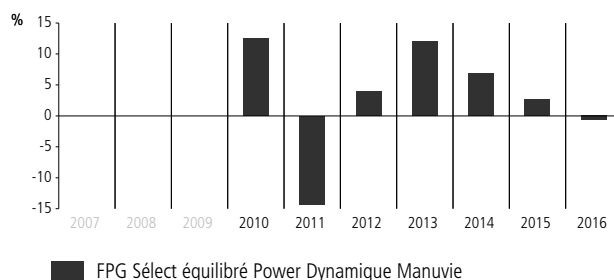
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 278,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,45 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

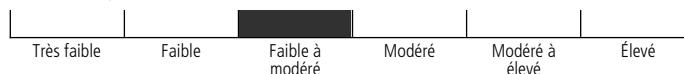
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,89	--
SuccessionPlus	2,89	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2012**Gestionnaire :** Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**Valeur totale du fonds :** 13 578 710 \$**Date d'établissement :** octobre 2012**Nombre d'unités en circulation :** 1 135 808**Rotation du portefeuille :** 10,09 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,81	--	12,1477	719 823

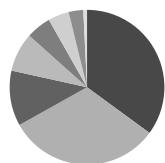
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de rendement stratégique Dynamique. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dépôt de nuit USD	7,85
Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique, séries "O"	4,88
Dollar canadien	3,92
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique, séries "O"	2,54
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique, séries "O"	2,49
Banque Royale du Canada	2,36
JPMorgan Chase & Co.	2,25
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,19
Fonds de rendement à prime Dynamique, séries "O"	2,02
Honeywell International Inc.	1,66
Total	32,16

Total des placements : 218

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	34,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	31,7
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	11,5
● AUTRES	8,1
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	5,2
● ACTIONS MONDIALES	4,3
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	3,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,8

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

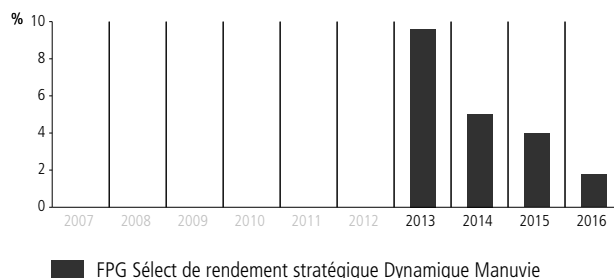
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2012, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 214,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,78 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,81	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**Valeur totale du fonds :** 299 876 955 \$**Date d'établissement :** novembre 2008**Nombre d'unités en circulation :** 18 543 927**Rotation du portefeuille :** 10,06 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,90	--	14,0223	1 267 402
SuccessionPlus	10 000	2,90	0,65	14,0223	212 055

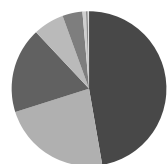
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Valeur équilibré Dynamique. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Mednax, Inc.	3,79
CGI Group Inc., Class "A"	3,70
Centene Corporation	3,08
Dollar canadien	3,00
TransCanada Corporation	2,73
Enbridge Inc.	2,72
Intact Financial Corporation	2,71
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée.	2,22
Banque Royale du Canada	1,96
La Banque Toronto-Dominion	1,96
Total	27,88

Total des placements : 216

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	47,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	22,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	17,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	6,5
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	4,2
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,7
● ACTIONS MONDIALES	0,4
● AUTRES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

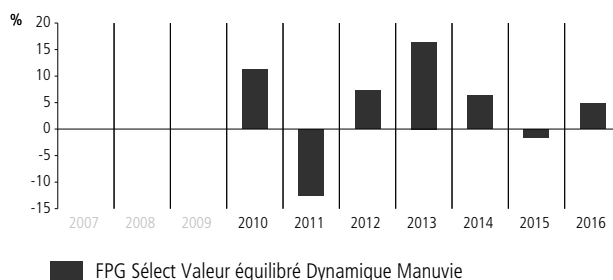
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 402,20 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,78 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

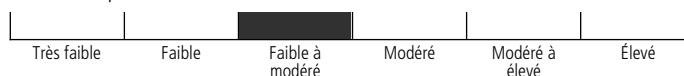
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	<table border="0"> <tr> <td>Retrait dans les délais suivants :</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.					
Retrait dans les délais suivants :	%																
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 5. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,90	--
SuccessionPlus	2,90	0,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2012

Gestionnaire : Placements CI

Valeur totale du fonds : 41 215 411 \$

Date d'établissement : octobre 2012

Nombre d'unités en circulation : 3 029 517

Rotation du portefeuille : 5,26 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,83	--	14,1962	1 989 764

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds d'obligations Cambridge CI	22,07
Dollars canadiens - Londres	11,81
Dollars Des Etats-Unis - Londres	5,74
WALGREENS BOOTS ALLIANCE INC	2,79
FRANCO-NEVADA CORP CAD COMMON	2,24
Prairiesky Royalty Ltée.	2,07
TOURMALINE OIL CORP COMMON	1,95
KEYERA CORP	1,87
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PTNRS LP	1,78
Chubb Ltée.	1,77
Total	54,12

Total des placements : 125

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
AUTRES	22,4
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	22,0
ACTIONS CANADIENNES	20,1
ACTIONS AMÉRICAINES	17,0
ACTIONS MONDIALES	11,1
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	7,4
OBLIGATIONS AMÉRICAINES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

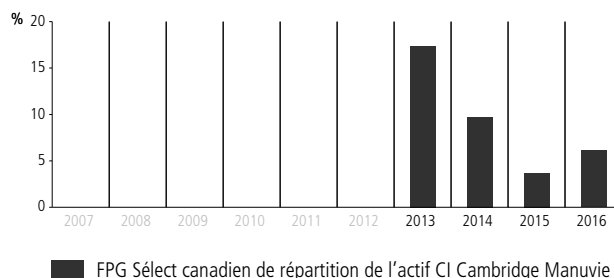
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2012, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 419,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 8,77 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,83	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Placements CI

Valeur totale du fonds : 1 223 549 945 \$

Date d'établissement : janvier 1998

Nombre d'unités en circulation : 84 616 035

Rotation du portefeuille : 11,13 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,82	--	13,3495	2 684 284
SuccessionPlus	10 000	2,82	0,65	13,3495	866 129

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

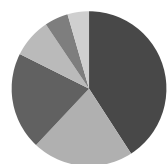
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu et de croissance Harbour CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars canadiens - Londres	3,72
MICROSOFT CORP	3,04
Billet/obligation du Trésor des États-Unis 0,75% 2018-10-31	3,02
Banque Royale du Canada	3,00
BANK OF AMERICA CORP	2,92
GENERAL ELECTRIC CO	2,85
Alphabet Inc. Catégorie C	2,82
NORTHLAND POWER INC.	2,68
Gouvernement du Canada 3,5% 2045-12-01	2,67
CITIGROUP INC	2,57
Total	29,30

Total des placements : 131

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	40,9
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	21,2
● ACTIONS AMÉRICAINES	20,4
● ACTIONS MONDIALES	8,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,9
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	4,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

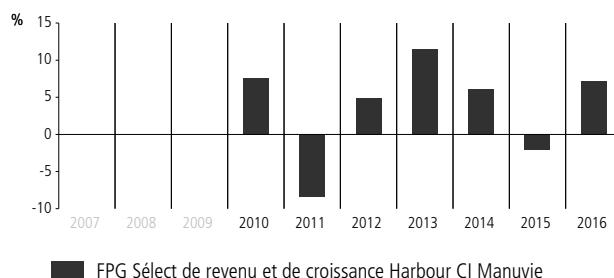
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 335,00 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,07 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

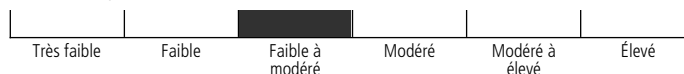
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 5. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,82	--
SuccessionPlus	2,82	0,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2012

Gestionnaire : Placements CI

Valeur totale du fonds : 11 470 654 \$

Date d'établissement : octobre 2012

Nombre d'unités en circulation : 947 821

Rotation du portefeuille : 19,40 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,86	--	12,3505	654 362

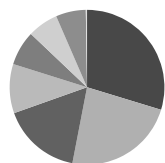
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de rendement diversifié II Signature CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères et des titres à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars Des Etats-Unis - Londres	3,20
CITIGROUP INC	2,42
VEREIT INC	2,11
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	1,89
COLONY FINANCIAL INC	1,76
FOREST CITY REALTY TRUST INC	1,71
TRANSURBAN GROUP NPV(POST RECON)	1,31
Altagas Ltée.	1,29
GENERAL GROWTH PROPERTIES NEW	1,21
SYDNEY AIRPORT	1,13
Total	18,04

Total des placements : 533

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	29,7
● ACTIONS AMÉRICAINES	23,3
● ACTIONS MONDIALES	16,5
● OBLIGATIONS MONDIALES	10,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	7,2
● ACTIONS CANADIENNES	6,4
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	6,3
● AUTRES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

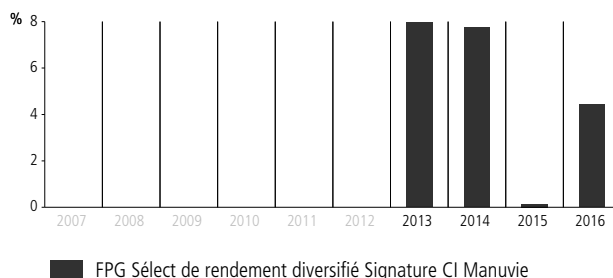
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2012, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 235,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,20 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,86	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Placements CI

Valeur totale du fonds : 624 492 832 \$

Date d'établissement : octobre 2006

Nombre d'unités en circulation : 40 233 225

Rotation du portefeuille : 8,49 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,82	--	15,7490	4 031 662
SuccessionPlus	10 000	2,82	0,65	15,7490	850 456

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

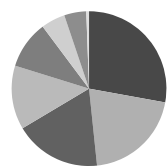
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de croissance et de revenu Signature CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque de Nouvelle-Écosse	3,01
Dollars Des Etats-Unis - Londres	2,66
Banque Royale du Canada	2,38
La Banque Toronto-Dominion	2,38
MANULIFE FINANCIAL CORPORATION COMMON	2,31
SYNCHRONY FINANCIAL	1,44
Dollars canadiens - Londres	1,25
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,23
SUNCOR ENERGY INC	1,10
ENCANA CORP	1,08
Total	18,83

Total des placements : 828

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	27,9
● ACTIONS AMÉRICAINES	20,5
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	18,1
● ACTIONS MONDIALES	13,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	10,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	5,0
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	4,6
● AUTRES	0,6

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

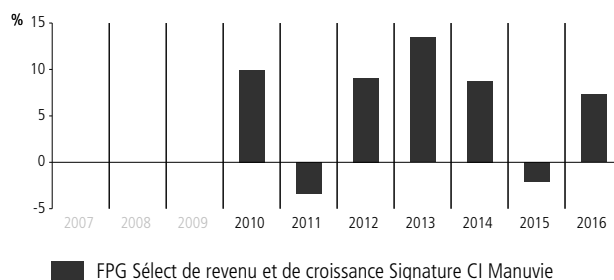
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 574,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,47 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

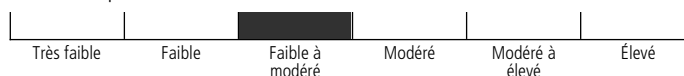
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 5. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,82	--
SuccessionPlus	2,82	0,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** avril 2010**Gestionnaire :** Placements CI**Valeur totale du fonds :** 49 998 327 \$**Date d'établissement :** avril 2010**Nombre d'unités en circulation :** 2 945 519**Rotation du portefeuille :** 12,18 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,23	--	18,1758	1 491 449

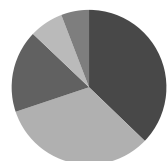
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Dollars Des Etats-Unis - Londres	12,47
WALGREENS BOOTS ALLIANCE INC	4,89
ACESA INFRAESTRUCTURAS SA	3,65
Chubb Ltée.	3,22
ROCHE HOLDING AG	3,18
COMPUTER SCIENCES CORP	3,10
ALPHABET INC - CL A	3,03
FRANCO-NEVADA CORP. \$USD	2,75
CERNER CORP COM USD0.01	2,69
KENNEDY WILSON EUROPE REAL ESTATE PLC	2,59
Total	41,56

Total des placements : 56

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	37,5
● ACTIONS MONDIALES	32,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	17,4
● ACTIONS CANADIENNES	7,1
● AUTRES	5,9

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 6 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

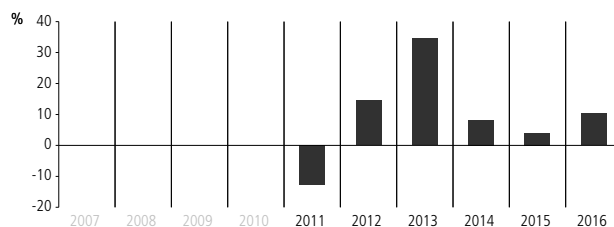
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 30 avril 2010, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 817,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,37 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect d'actions mondiales Cambridge CI Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,23	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Placements CI**Valeur totale du fonds :** 134 234 074 \$**Date d'établissement :** janvier 1998**Nombre d'unités en circulation :** 7 314 270**Rotation du portefeuille :** 14,48 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,09	--	12,1709	1 442 276

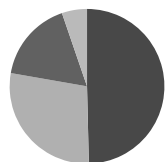
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Harbour CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	5,83
La Banque Toronto-Dominion	5,63
TRANSCANADA CORPORATION	4,50
SYMANTEC CORP COM USD0.01	4,04
ORACLE CORPORATION	4,00
Bons du Trésor des gouvernements canadiens 2017-02-09	3,94
SUNCOR ENERGY INC	3,91
MANULIFE FINANCIAL CORPORATION COMMON	3,68
Alphabet Inc. Catégorie C	3,21
INTACT FINANCIAL CORP.	2,78
Total	41,53

Total des placements : 60

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	49,7
● ACTIONS AMÉRICAINES	28,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	17,0
● ACTIONS MONDIALES	5,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

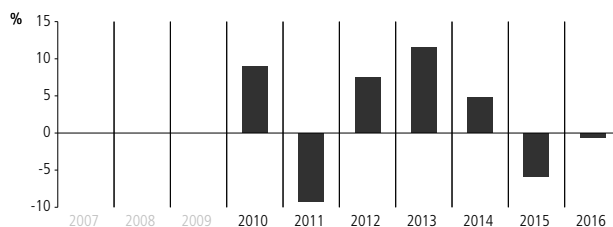
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 217,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,75 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Harbour CI Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,09	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009
Date d'établissement : juin 2008

Gestionnaire : Gestion globale d'actifs CIBC inc.
Nombre d'unités en circulation : 7 304 910

Valeur totale du fonds : 90 277 535 \$
Rotation du portefeuille : 7,22 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,84	--	12,9877	906 382
RevenuPlus	25 000	2,84	1,15	11,2490	73 282
SuccessionPlus	10 000	2,84	0,55	12,9877	280 056

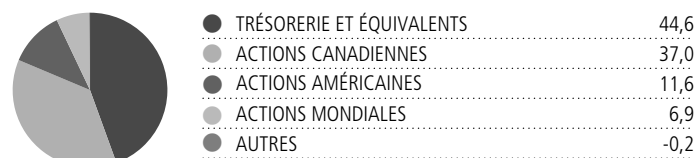
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds à revenu mensuel CIBC. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	3,36
La Banque Toronto-Dominion	3,08
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,37
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,93
Province de la Colombie-Britannique	1,81
Banque de Montréal	1,73
Banque de Nouvelle-Écosse	1,62
Manulife Financial Corp.	1,61
BCE Inc.	1,57
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,55
Total	20,63

Total des placements : 519

Répartition des placements**Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

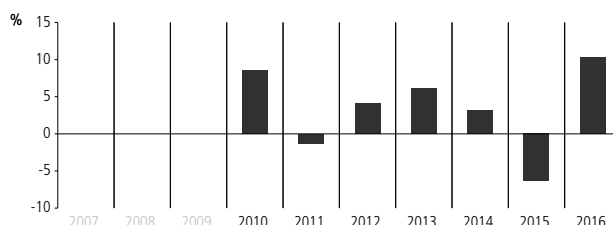
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 298,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,67 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,84	--
RevenuPlus	2,84	1,15
SuccessionPlus	2,84	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Date d'établissement : janvier 1997

Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.l.

Nombre d'unités en circulation : 13 807 850

Valeur totale du fonds : 181 248 315 \$

Rotation du portefeuille : 4,58 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,30	--	11,9754	1 890 348
RevenuPlus	25 000	2,31	0,55	10,5154	64 511
SuccessionPlus	10 000	2,30	0,25	11,9754	610 376

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

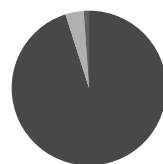
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Obligations canadiennes. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Province of Ontario	13,13
Government of Canada	7,70
Province of Quebec MTN	5,25
Banque Royale du Canada	4,29
Canada Housing Trust No. 1	4,08
Province of Alberta	2,82
Banque de Nouvelle-Écosse	2,11
Institutional Mortgage Securities Canada	1,81
Province of Manitoba	1,66
Province de la Colombie-Britannique	1,56
Total	44,41

Total des placements : 514

Répartition des placements



Secteur d'activité %

● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	95,2
● OBLIGATIONS MONDIALES	3,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

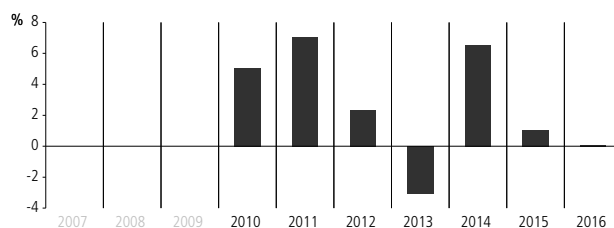
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 197,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 2,52 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.

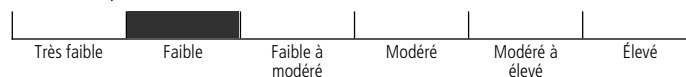


■ FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,5 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 1,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,30	--
RevenuPlus	2,31	0,55
SuccessionPlus	2,30	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Date d'établissement : janvier 1997

Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.l.

Nombre d'unités en circulation : 92 693 396

Valeur totale du fonds : 1 432 654 521 \$

Rotation du portefeuille : 6,65 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,82	--	13,6587	4 754 675
SuccessionPlus	10 000	2,82	0,65	13,6587	1 461 919

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

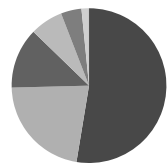
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	4,62
Banque Royale du Canada	4,51
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,41
Fidelity Emerging Markets Equity Investment Trust - Series O	4,25
Suncor Energy	2,75
Constellation Software	2,26
TransCanada Corp.	1,94
Enbridge	1,93
BCE	1,87
Loblaw Companies Ltée.	1,78
Total	30,32

Total des placements : 1737

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	52,8
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	22,1
● ACTIONS MONDIALES	12,7
● TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS	6,9
● OBLIGATIONS MONDIALES	4,3
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	1,5
● ACTIONS AMÉRICAINES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

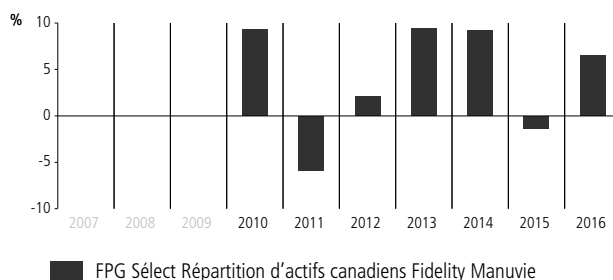
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 365,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,40 % par année.

Rendements annuels

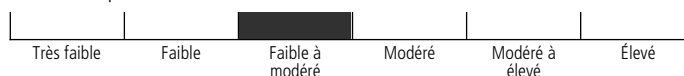
Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	<table border="0"> <tr> <td>Retrait dans les délais suivants :</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.					
Retrait dans les délais suivants :	%																
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 5. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,82	--
SuccessionPlus	2,82	0,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.i.**Nombre d'unités en circulation :** 46 727 322**Valeur totale du fonds :** 731 633 651 \$**Rotation du portefeuille :** 9,32 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,80	--	15,9785	4 973 591
RevenuPlus	25 000	2,78	0,85	13,2523	680 966
SuccessionPlus	10 000	2,80	0,45	15,9785	1 996 929

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Équilibre Canada. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	4,86
Province of Ontario	4,26
La Banque Toronto-Dominion	3,66
Government of Canada	2,95
Restaurant Brands International	2,68
Banque de Nouvelle-Écosse	2,63
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée.	2,59
Canada Housing Trust No. 1	2,53
Enbridge	2,05
Sun Life Financial	1,90
Total	30,11

Total des placements : 991

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	43,3
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	37,6
● ACTIONS MONDIALES	7,6
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	6,8
● OBLIGATIONS MONDIALES	3,6
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

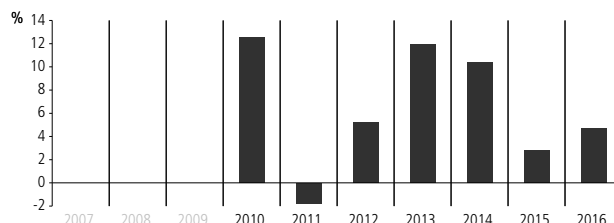
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 597,90 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,68 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,80	--
RevenuPlus	2,78	0,85
SuccessionPlus	2,80	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.l.**Valeur totale du fonds :** 1 474 410 459 \$**Date d'établissement :** octobre 2006**Nombre d'unités en circulation :** 89 359 315**Rotation du portefeuille :** 5,23 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,76	--	16,7814	14 768 605
RevenuPlus	25 000	2,75	1,15	12,6461	1 262 616
SuccessionPlus	10 000	2,76	0,55	16,7814	4 138 796

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Revenu mensuel. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fidelity Canadian Bond Fund - Series O	27,24
Fidelity Dividend Plus Fund - Series O	15,23
Fidelity American High Yield Fund - Series O	10,64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,49
Fidelity Convertible Securities Investment Trust - Series O	5,12
Fidelity Emerging Markets Debt Investment Trust - Series O	4,94
U.S. Treasury Notes	4,36
Fidelity High Income Commercial Real Estate Investment Trust - Series O	2,03
La Banque Toronto-Dominion	1,62
Fidelity Floating Rate High Income Investment Trust - Series O	1,02
Total	78,69

Total des placements : 2451

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	30,5
● ACTIONS CANADIENNES	23,6
● OBLIGATIONS MONDIALES	13,5
● TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS	13,2
● ACTIONS MONDIALES	9,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	8,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	1,7

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

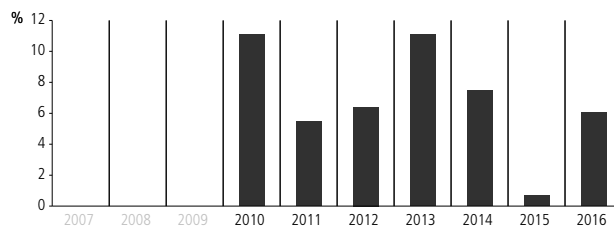
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 678,10 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,40 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



■ FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,76	--
RevenuPlus	2,75	1,15
SuccessionPlus	2,76	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.l.**Nombre d'unités en circulation :** 2 357 061**Valeur totale du fonds :** 50 400 970 \$**Rotation du portefeuille :** 13,16 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,13	--	22,7627	1 654 450

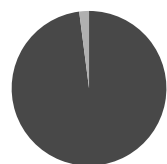
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Alphabet	3,81
Facebook	2,20
Apple	2,20
Hess	2,04
Danaher	1,85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,80
KeyCorp	1,80
Citigroup	1,78
American Electric Power	1,77
Amazon.com	1,75
Total	21,00

Total des placements : 83

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	98,1
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

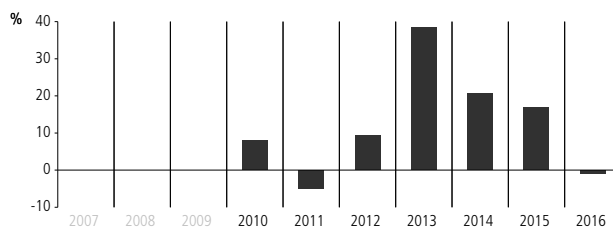
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 276,30 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 12,03 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,13	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Date d'établissement :** juillet 2008**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.i.**Nombre d'unités en circulation :** 9 805 674**Valeur totale du fonds :** 138 717 790 \$**Rotation du portefeuille :** 4,84 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,05	--	16,2075	1 301 579

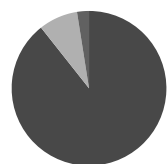
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Discipline Actions Canada. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	9,27
La Banque Toronto-Dominion	9,18
Suncor Energy	5,88
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,62
Enbridge	4,20
TransCanada Corp.	3,76
Brookfield Asset Management	3,45
Canadian Natural Resources	3,04
Rogers Communications	3,02
Sun Life Financial	2,79
Total	49,21

Total des placements : 68

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	89,5
● ACTIONS MONDIALES	8,2
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	2,5

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

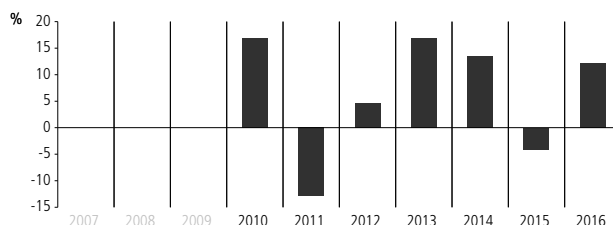
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 620,80 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 6,90 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,05	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.l.**Valeur totale du fonds :** 272 316 333 \$**Date d'établissement :** janvier 2004**Nombre d'unités en circulation :** 13 344 951**Rotation du portefeuille :** 5,97 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,16	--	21,8126	4 745 666

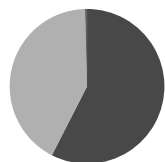
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Étoile du Nord. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42,28
Anthem	3,33
Gilead Sciences	3,14
Seria Co.	2,39
Ottogi	2,01
Teva Pharmaceutical	1,93
Bed Bath & Beyond	1,51
Johnson & Johnson	1,46
Hyundai Mobis Co., Ltée.	1,43
Deckers Outdoor	0,89
Total	60,37

Total des placements : 641

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	57,7
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	42,2
● ACTIONS CANADIENNES	0,4
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,0

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

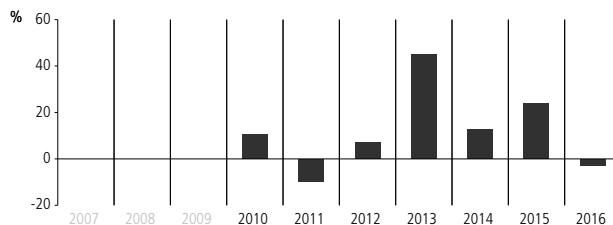
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 181,30 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 11,36 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Étoile du Nord Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,16	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Fidelity Investments Canada s.r.l.**Valeur totale du fonds :** 340 086 785 \$**Date d'établissement :** janvier 1997**Nombre d'unités en circulation :** 14 621 499**Rotation du portefeuille :** 7,79 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,07	--	16,8359	4 093 491

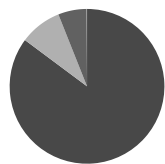
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Fidelity Frontière Nord. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
La Banque Toronto-Dominion	8,83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,19
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4,15
Suncor Energy	3,56
CGI Group	3,43
Rogers Communications	3,33
Banque Royale du Canada	3,16
Loblaw Companies Ltée.	3,01
Enbridge	2,73
Manulife Financial	2,70
Total	41,09

Total des placements : 111

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	85,3
● ACTIONS MONDIALES	8,8
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	6,0
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	0,1

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 683,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,46 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Frontière Nord Fidelity Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,07	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Invesco Canada Ltée**Valeur totale du fonds :** 262 018 035 \$**Date d'établissement :** décembre 2000**Nombre d'unités en circulation :** 17 011 127**Rotation du portefeuille :** 5,00 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,70	--	15,0357	1 128 271
RevenuPlus	25 000	2,71	0,85	13,3453	57 179
SuccessionPlus	10 000	2,70	0,45	15,0357	387 774

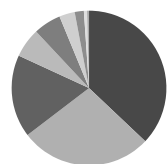
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré canadien Invesco. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Province de l'Ontario, 3,45%, 2045-06-02	4,33
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens Invesco	3,23
Alimentation Couche-Tard Inc., Catégorie B	2,49
Province du Manitoba 4,40% 2042-03-05	2,40
CGI Group Inc., Class A	2,35
Fairfax Financial Holdings Ltée.	1,67
Hydro One Inc., taux variable, 2019-03-21	1,65
Onex Corp.	1,59
Brookfield Asset Management Inc., Class A	1,56
Sky PLC	1,51
Total	22,79

Total des placements : 157

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	37,2
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	27,6
● ACTIONS MONDIALES	17,3
● ACTIONS AMÉRICAINES	6,2
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	5,8
● FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	3,3
● AUTRES	1,9
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	0,7
● OBLIGATIONS MONDIALES	0,4

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

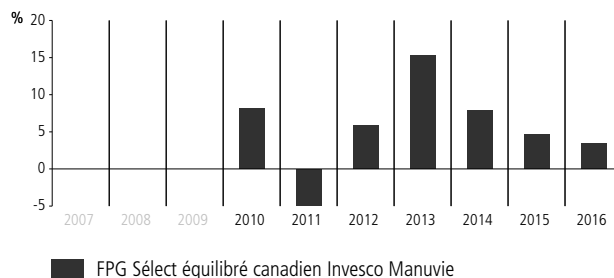
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 503,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 5,79 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,70	--
RevenuPlus	2,71	0,85
SuccessionPlus	2,70	0,45

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 90 285 310 \$

Date d'établissement : janvier 1997

Nombre d'unités en circulation : 4 189 967

Rotation du portefeuille : 2,83 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,88	--	16,9463	372 322

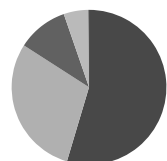
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens Invesco	5,11
Alimentation Couche-Tard Inc., Catégorie B	3,67
CGI Group Inc., Class A	3,47
Sky PLC	2,63
Fairfax Financial Holdings Ltée.	2,48
Onex Corp.	2,36
Brookfield Asset Management Inc., Class A	2,32
Power Corp. of Canada	2,22
Suncor Energy Inc.	2,22
Celestica Inc.	2,18
Total	28,64

Total des placements : 75

Répartition des placements


Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	55,2
● ACTIONS MONDIALES	29,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	10,7
● FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	5,1
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	-0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

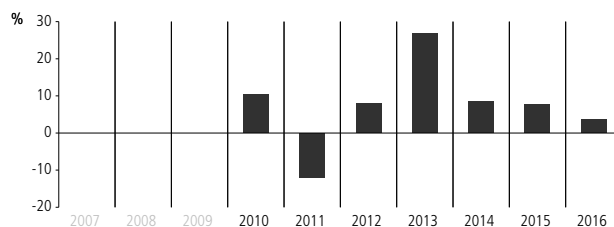
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 694,60 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,56 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect de croissance Catégorie d'excellence canadienne Invesco Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 														
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00
moins de 1 an après la souscription	5,50															
moins de 2 ans après la souscription	5,00															
moins de 3 ans après la souscription	5,00															
moins de 4 ans après la souscription	4,00															
moins de 5 ans après la souscription	4,00															
moins de 6 ans après la souscription	3,00															
moins de 7 ans après la souscription	2,00															
plus de 7 ans après la souscription	0,00															
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.														
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00						
moins de 1 an après la souscription	2,50															
moins de 2 ans après la souscription	2,00															
moins de 3 ans après la souscription	1,50															
plus de 3 ans après la souscription	0,00															

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,88	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Invesco Canada Ltée**Valeur totale du fonds :** 17 214 125 \$**Date d'établissement :** janvier 2000**Nombre d'unités en circulation :** 888 574**Rotation du portefeuille :** 13,75 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,96	--	19,7947	830 148

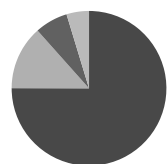
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds Europlus Trimark. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions européennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,80
Unilever N.V.	6,74
Experian PLC	6,50
Anheuser-Busch InBev SA/NV	5,85
Diageo PLC	5,70
Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains, séries I	5,65
DSV A/S	5,53
Bureau Veritas S.A.	5,33
Howden Joinery Group PLC	4,77
Accenture PLC, Class A	4,72
Total	63,58

Total des placements : 24

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	74,0
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	13,2
● FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	6,8
● ACTIONS AMÉRICAINES	4,6

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

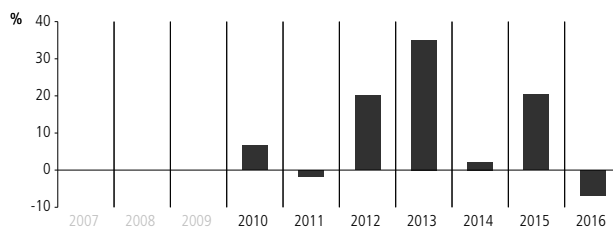
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 979,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 9,88 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué



■ FPG Sélect Europlus Trimark Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE															
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 															
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>		moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription
moins de 1 an après la souscription	5,50																
moins de 2 ans après la souscription	5,00																
moins de 3 ans après la souscription	5,00																
moins de 4 ans après la souscription	4,00																
moins de 5 ans après la souscription	4,00																
moins de 6 ans après la souscription	3,00																
moins de 7 ans après la souscription	2,00																
plus de 7 ans après la souscription	0,00																
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.															
	<table border="0"> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00								
moins de 1 an après la souscription	2,50																
moins de 2 ans après la souscription	2,00																
moins de 3 ans après la souscription	1,50																
plus de 3 ans après la souscription	0,00																

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,96	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : octobre 2009

Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 74 647 159 \$

Date d'établissement : janvier 1997

Nombre d'unités en circulation : 4 201 001

Rotation du portefeuille : 0,51 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,20	--	20,4901	313 921

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

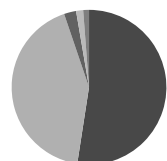
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds mondial d'analyse fondamentale Trimark. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Wells Fargo & Co.	3,14
Microsoft Corp.	2,94
Honeywell International Inc.	2,68
Oracle Corp.	2,64
The Walt Disney Co.	2,51
AIA Group Ltée.	2,38
Experian PLC	2,33
Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains, séries I	2,31
Flowserv Corp.	2,25
Unilever N.V.	2,20
Total	25,40

Total des placements : 68

Répartition des placements



Secteur d'activité	%
● ACTIONS MONDIALES	52,6
● ACTIONS AMÉRICAINES	42,5
● FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	2,5
● ACTIONS CANADIENNES	1,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

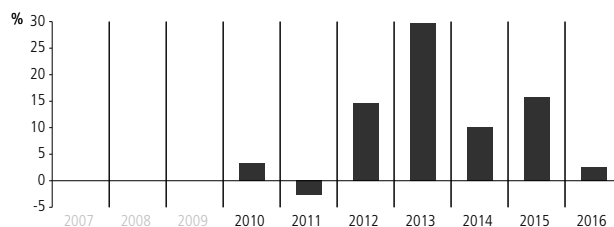
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 2 049,00 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 10,41 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect mondial d'analyse fondamentale Trimark Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,20	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Financière Mackenzie**Valeur totale du fonds :** 358 846 609 \$**Date d'établissement :** mai 2002**Nombre d'unités en circulation :** 25 534 523**Rotation du portefeuille :** 9,21 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,46	--	13,9367	4 344 211
RevenuPlus	25 000	2,40	0,75	12,0828	181 136
SuccessionPlus	10 000	2,46	0,35	13,9367	1 727 242

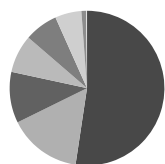
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Province de l'Ontario 2,4% 2026-06-02	4,22
Province du Québec Canada 2,5% 2026-09-01	2,67
Province du Québec 3,5% 2045-12-01	1,76
Gouvernement du Canada 1,25% 2047-12-01	1,50
Province du Québec 3,5% 2048-12-01	1,27
La Banque Toronto-Dominion	1,17
Gouvernement du Canada 2,75% 2048-12-01	1,07
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,04
Province de l'Ontario coupon détaché classique 2023-12-02	0,92
Banque Royale du Canada	0,87
Total	16,51

Total des placements : 425

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	52,4
● ACTIONS CANADIENNES	15,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	10,7
● ACTIONS AMÉRICAINES	7,9
● ACTIONS MONDIALES	7,0
● OBLIGATIONS MONDIALES	5,5
● TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	1,0
● AUTRES	0,2

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

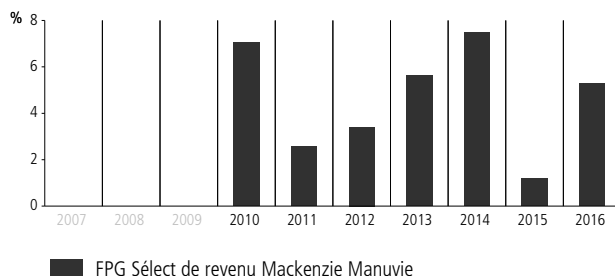
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 393,70 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 4,69 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

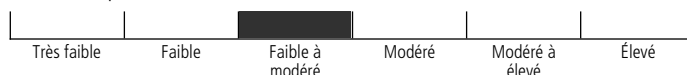
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,46	--
RevenuPlus	2,40	0,75
SuccessionPlus	2,46	0,35

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU

Fonds offert le : novembre 2016

Gestionnaire : Standard Life Investments Limited

Valeur totale du fonds : 211 242 020 \$

Date d'établissement : novembre 2013

Nombre d'unités en circulation : 20 680 721

Rotation du portefeuille : 0,97 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	3,01	--	10,1966	40 823

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

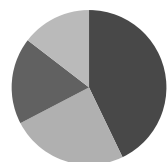
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans la SICAV mondiale Fonds de stratégies mondiales à rendement absolu de Standard Life Investments Limited.

Pondération stratégique	%
Actions	33,21
Durée	19,68
Couverture de devises	17,90
Crédit	11,60
Immobilier	10,22
Sélections des titres	6,04
Volatilité	1,36
Espèces	0,00
Total	100,01

Total des placements : 2

Participation boursière



Secteur d'activité	%
ACTIONS	42,9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	24,5
REVENU FIXE	18,1
AUTRE	14,6

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche la croissance du capital à moyen et à long terme. Il est disposé à accepter les risques liés aux placements dans des actions, des produits dérivés et sur le marché mondial.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,01	--

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2012**Gestionnaire :** Gestion de Placements TD inc.**Valeur totale du fonds :** 17 578 790 \$**Date d'établissement :** octobre 2012**Nombre d'unités en circulation :** 1 503 559**Rotation du portefeuille :** 16,53 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,82	--	11,6995	303 986
RevenuPlus	25 000	2,82	1,15	11,6254	212 173
SuccessionPlus	10 000	2,82	0,55	11,6995	272 782

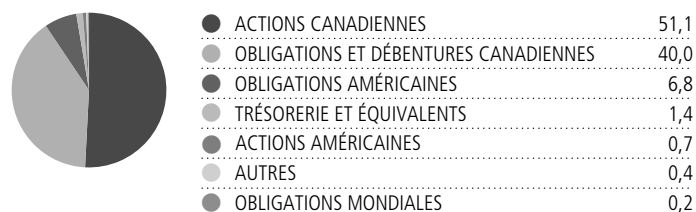
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu équilibré TD. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	4,60
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,20
La Banque Toronto-Dominion	4,10
Gouvernement du Canada 3,50% 2045-12-01	2,40
Enbridge Inc.	2,40
Suncor Energy Inc.	2,30
Banque de Montréal	2,30
Canadian Natural Resources Limited	2,20
Manulife Financial Corporation	2,20
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,10
Total	28,80

Total des placements : 271

Répartition des placements**Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

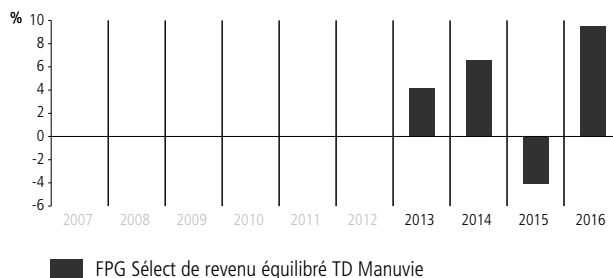
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 octobre 2012, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 170,00 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 3,84 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,82	--
RevenuPlus	2,82	1,15
SuccessionPlus	2,82	0,55

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

BREF APERÇU**Fonds offert le :** octobre 2009**Gestionnaire :** Gestion de Placements TD inc.**Valeur totale du fonds :** 777 233 437 \$**Date d'établissement :** juillet 2008**Nombre d'unités en circulation :** 48 963 228**Rotation du portefeuille :** 4,15 %

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
PlacementPlus	2 500	2,89	--	16,3349	9 132 873
SuccessionPlus	10 000	2,89	0,65	16,3349	1 262 799

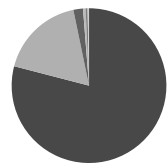
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de revenu de dividendes TD. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions canadiennes et des titres à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Banque Royale du Canada	8,00
La Banque Toronto-Dominion	7,60
Banque de Montréal	7,00
La Banque de Nouvelle-Écosse	6,60
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,40
Enbridge Inc.	4,30
Brookfield Asset Management Inc.	3,30
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,90
TransCanada Corporation	2,70
Suncor Energy Inc.	2,60
Total	51,40

Total des placements : 376

Répartition des placements

Secteur d'activité	%
● ACTIONS CANADIENNES	79,2
● OBLIGATIONS ET DÉBENTURES CANADIENNES	17,7
● ACTIONS AMÉRICAINES	2,0
● TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS	0,5
● AUTRES	0,4
● OBLIGATIONS AMÉRICAINES	0,3

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

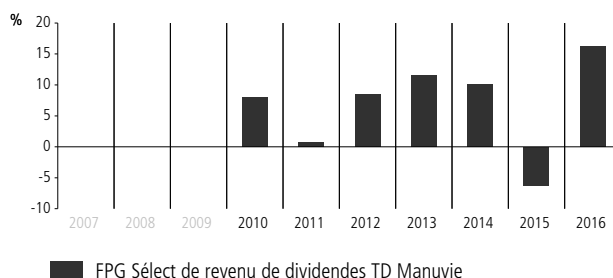
Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 2 octobre 2009, et ayant opté pour l'option PlacementPlus, détient 1 633,50 \$ au 31 décembre 2016. Ce montant correspond à une moyenne de 7,01 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

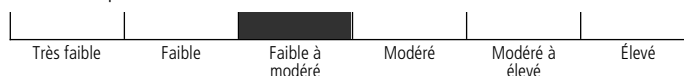
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission 	
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants :	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.	
	moins de 1 an après la souscription		5,50
	moins de 2 ans après la souscription		5,00
	moins de 3 ans après la souscription		5,00
	moins de 4 ans après la souscription		4,00
	moins de 5 ans après la souscription		4,00
	moins de 6 ans après la souscription		3,00
moins de 7 ans après la souscription	2,00		
plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds 	
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants :		À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
moins de 1 an après la souscription	2,50		
moins de 2 ans après la souscription	2,00		
moins de 3 ans après la souscription	1,50		
plus de 3 ans après la souscription	0,00		

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 5. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	2,89	--
SuccessionPlus	2,89	0,65

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

Renseignements relatifs aux options Élite et Catégorie F

FONDS SÉRIE ÉLITE

Cette section contient des renseignements sur les fonds série Élite. Pour obtenir de plus amples renseignements sur un fonds précis, veuillez vous reporter à la fiche correspondante dans la présente brochure. Les fonds série Élite décrits ci-après peuvent être assortis des options de frais de souscription suivantes : frais d'entrée, frais de sortie ou frais modérés.

CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE
<p>Option Frais d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Jusqu'à 3 % du montant souscrit. <p>Options Frais de sortie et Frais modérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Voir la fiche du fonds en question dans la présente brochure <i>Aperçu des fonds</i>. ■ Ces frais sont exigés en sus du RFG. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les fonds assortis de l'option de frais Élite bénéficient d'un RFG moins élevé et le seuil de placement minimum est de 1 million de dollars.

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)	81	31,45	26,72	31,38	26 836	12 997	25 831
FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie	27	32,13	13,12	48,19	83 053	24	257 015
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Manuvie	29	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'obligations Manuvie	17	23,11	10,71	11,55	34 467	24	11 207
FPG Sélect équilibré canadien Manuvie	31	34,26	29,35	17,08	51 710	6 788	16
FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie	83	22,23	0,00	0,00	57 088	0	0
FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie	33	13,93	13,29	27,73	25	24	38 310
FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie	85	32,89	0,00	0,00	24 903	0	0
FPG Sélect de titres canadiens Manuvie	87	17,13	0,00	0,00	630	0	0
FPG Sélect Combiné Cambridge CI Manuvie	89	51,61	27,73	34,40	119 374	41 485	109 686
FPG Sélect canadien de répartition de l'actif CI Cambridge Manuvie	137	29,11	0,00	0,00	54 297	0	0
FPG Sélect d'actions mondiales Cambridge CI Manuvie	145	38,18	0,00	0,00	43 607	0	0
FPG Sélect Harbour CI Manuvie	147	25,58	0,00	0,00	78 929	0	0
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie	139	14,05	0,00	14,05	62 454	0	50 776
FPG Sélect de rendement diversifié Signature CI Manuvie	141	25,46	0,00	0,00	47 289	0	0
FPG Sélect de revenu et de croissance Signature CI Manuvie	143	33,15	0,00	33,15	91 948	0	38 890
FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie	149	13,66	11,55	13,66	40 942	24	14 389
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Manuvie	19	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'obligations de sociétés Manuvie	21	29,27	0,00	0,00	49 251	0	0
FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie	35	56,31	15,00	56,19	76 817	24	240 701
FPG Sélect Fonds de revenu de dividendes Manuvie	91	44,70	0,00	0,00	268 061	0	0
FPG Sélect Combiné Dynamique Manuvie	93	13,47	12,54	13,47	25	24	6 038
FPG Sélect équilibré Power Dynamique Manuvie	131	26,95	0,00	0,00	14 621	0	0
FPG Sélect de rendement stratégique Dynamique Manuvie	133	37,59	0,00	0,00	47 441	0	0
FPG Sélect Valeur équilibré Dynamique Manuvie	135	14,76	0,00	29,51	17 980	0	32 880

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie	159	48,52	0,00	0,00	13 124	0	0
FPG Sélect Combiné Fidelity Manuvie	95	35,04	29,94	17,52	35 270	13 093	53 003
FPG Sélect Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie	153	42,96	0,00	14,32	186 341	0	20 099
FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie	155	33,68	13,70	33,68	116 951	6 012	80 483
FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie	151	12,44	10,86	0,00	174	24	0
FPG Sélect Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie	161	34,04	0,00	0,00	25 638	0	0
FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie	97	33,30	28,63	16,65	3 687	12 863	16 691
FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie	157	52,81	25,97	52,81	228 066	65 032	117 813
FPG Sélect Étoile du Nord Fidelity Manuvie	163	45,92	0,00	0,00	15 865	0	0
FPG Sélect Frontière Nord Fidelity Manuvie	165	53,66	0,00	0,00	129 983	0	0
FPG Sélect de revenu à taux variable Manuvie	37	12,02	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Combiné ciblé Manuvie	99	13,53	23,28	0,00	6 367	22 275	0
FPG Sélect Stratégies mondiales à rendement absolu Manuvie	177	10,19	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie	101	12,50	0,00	0,00	50	0	0
FPG Sélect Fonds équilibré mondial Manuvie	39	41,01	0,00	0,00	134 145	0	0
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	103	12,50	0,00	0,00	79	0	0
FPG Select Catégorie d'actions mondiales Manuvie	105	45,02	0,00	0,00	126 755	0	0
FPG Sélect d'actions mondiales sans restriction Manuvie	107	12,47	0,00	0,00	3 172	0	0
FPG Sélect Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	109	40,28	0,00	0,00	19 892	0	0
FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	41	10,75	10,81	10,75	25	25	1 331
FPG Sélect mondial de petites capitalisations Manuvie	123	94,72	0,00	0,00	47 484	0	0
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	43	12,26	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie	125	34,99	0,00	0,00	16 007	0	0
FPG Sélect Portefeuille Croissance Manuvie	45	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	47	22,93	0,00	0,00	76 192	0	0
FPG Sélect équilibré canadien Invesco Manuvie	167	31,66	13,87	15,83	6 326	24	6 927
FPG Sélect de croissance Catégorie d'excellence canadienne Invesco Manuvie	169	17,80	0,00	0,00	51	0	0
FPG Sélect d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)	111	39,93	0,00	0,00	79 342	0	0
FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie	175	14,52	12,48	29,03	40 445	24	95 953
FPG Sélect Portefeuille Modéré Manuvie	49	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect à revenu mensuel élevé Manuvie	51	53,81	43,02	53,81	1418 492	309 228	846 274
FPG Sélect à revenu mensuel Manuvie	53	10,88	10,91	10,88	25	25	119 632
FPG Sélect Combiné Banque Nationale Manuvie	113	20,26	10,14	0,00	229	25	0
FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie	115	15,74	13,89	0,00	18 232	24	0
FPG Sélect d'obligations à court terme Manuvie	23	21,95	10,56	21,95	76 554	24	49 009
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie	55	31,91	13,64	47,86	68 925	24	361 574
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie	25	41,26	11,93	13,75	288 444	24	45 321
FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie	57	50,81	14,17	50,81	92 558	24	364 964
FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie	59	16,76	14,38	16,76	111 385	24	46 432

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie	61	14,92	12,86	29,85	60 403	24	205 745
FPG Sélect équilibré à rendement stratégique Manuvie	63	49,69	0,00	0,00	485 352	0	0
FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie	65	22,48	0,00	0,00	91 009	0	0
FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie	67	41,67	0,00	0,00	751 303	0	0
FPG sélect stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie	69	10,45	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect de croissance Gestion Fiscale Manuvie	71	22,19	0,00	0,00	19 638	0	0
FPG Sélect de revenu équilibré TD Manuvie	179	12,07	24,01	0,00	25	7 237	0
FPG Sélect de revenu de dividendes TD Manuvie	181	51,64	0,00	34,43	78 720	0	51 429
FPG Sélect Europlus Trimark Manuvie	171	21,13	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect mondial d'analyse fondamentale Trimark Manuvie	173	43,74	0,00	0,00	6 188	0	0
FPG Sélect Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	117	47,68	0,00	0,00	188 235	0	0
FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie	119	22,97	0,00	0,00	14 856	0	0
FPG Sélect d'actions américaines Manuvie	121	78,66	0,00	0,00	36 574	0	0
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie	73	35,14	11,17	33,27	266 090	25	311 746
FPG Sélect Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie	75	12,74	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds équilibré d'appréciation Manuvie	77	21,84	0,00	0,00	17 096	0	0
FPG Sélect de placement international Manuvie (fermé)	127	37,39	0,00	0,00	53 581	0	0
FPG Sélect de placement international Manuvie	129	23,26	0,00	0,00	9 298	0	0
FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie	79	42,84	0,00	0,00	238 264	0	0

Renseignements relatifs aux options Élite et Catégorie F

FONDS DE CATÉGORIE F

Cette section contient des renseignements sur les fonds de catégorie F. Pour obtenir de plus amples renseignements sur un fonds précis, veuillez vous reporter à la fiche correspondante dans la présente brochure. Les fonds de catégorie F décrits ci-après sont offerts depuis le 18 octobre 2010.

CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous. ■ Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat. ■ Ces frais sont exigés en sus du RFG. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les fonds assortis de l'option de frais catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)	81	14,72	13,54	14,62	25	24	18
FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie	27	14,57	13,24	14,57	49	24	2 881
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Manuvie	29	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'obligations Manuvie	17	11,55	10,80	0,00	25	24	0
FPG Sélect équilibré canadien Manuvie	31	17,51	14,85	17,45	25	24	16
FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie	83	19,62	0,00	0,00	4 388	0	0
FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie	33	14,19	13,32	14,15	25	24	18
FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie	85	16,81	0,00	0,00	47	0	0
FPG Sélect de titres canadiens Manuvie	87	15,46	0,00	0,00	49	0	0
FPG Sélect Combiné Cambridge CI Manuvie	89	16,16	14,34	16,16	25	24	10 226
FPG Sélect canadien de répartition de l'actif CI Cambridge Manuvie	137	14,97	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'actions mondiales Cambridge CI Manuvie	145	19,06	0,00	0,00	410	0	0
FPG Sélect Harbour CI Manuvie	147	12,31	0,00	0,00	44	0	0
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie	139	13,56	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect de rendement diversifié Signature CI Manuvie	141	12,93	0,00	0,00	1 807	0	0
FPG Sélect de revenu et de croissance Signature CI Manuvie	143	15,15	0,00	15,15	18 893	0	9 172
FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie	149	53,02	11,88	0,00	25	24	0
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Manuvie	19	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'obligations de sociétés Manuvie	21	13,13	0,00	0,00	7 385	0	0
FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie	35	17,40	15,27	17,46	1 394	24	16
FPG Sélect Fonds de revenu de dividendes Manuvie	91	14,84	0,00	0,00	16 293	0	0
FPG Sélect Achats périodiques par sommes fixes Avantage Manuvie	13	10,93	10,56	0,00	25	24	0
FPG Sélect Combiné Dynamique Manuvie	93	12,76	13,00	12,76	25	24	5 746
FPG Sélect équilibré Power Dynamique Manuvie	131	12,18	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect de rendement stratégique Dynamique Manuvie	133	12,87	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Valeur équilibré Dynamique Manuvie	135	13,26	0,00	0,00	3 910	0	0
FPG Sélect Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie	159	23,09	0,00	0,00	25	0	0

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Combiné Fidelity Manuvie	95	16,58	15,36	16,58	25	24	16 922
FPG Sélect Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie	153	13,46	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie	155	15,38	13,83	15,38	20 099	49	4 793
FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie	151	11,73	10,86	11,73	5 914	24	2 314
FPG Sélect Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie	161	15,43	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie	97	15,64	14,71	15,64	2 133	24	15 164
FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie	157	15,50	13,32	15,50	16 894	24	15 466
FPG Sélect Étoile du Nord Fidelity Manuvie	163	21,41	0,00	0,00	8 160	0	0
FPG Sélect Frontière Nord Fidelity Manuvie	165	16,24	0,00	0,00	47	0	0
FPG Sélect de revenu à taux variable Manuvie	37	12,07	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Combiné ciblé Manuvie	99	12,94	12,04	0,00	25	24	0
FPG Sélect Stratégies mondiales à rendement absolu Manuvie	177	10,21	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie	101	12,91	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds équilibré mondial Manuvie	39	13,74	0,00	0,00	9 632	0	0
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	103	12,66	0,00	0,00	48	0	0
FPG Sélect Catégorie d'actions mondiales Manuvie	105	15,06	0,00	0,00	5 744	0	0
FPG Sélect d'actions mondiales sans restriction Manuvie	107	11,50	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	109	13,59	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	41	10,83	10,82	10,83	25	25	5 126
FPG Sélect mondial de petites capitalisations Manuvie	123	27,45	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	43	12,31	0,00	0,00	3 654	0	0
FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie	125	13,83	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Portefeuille Croissance Manuvie	45	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'épargne à intérêt élevé Manuvie	15	10,76	10,40	0,00	67 885	24	0
FPG Sélect Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	47	11,57	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect équilibré canadien Invesco Manuvie	167	14,94	14,04	0,00	10 168	24	0
FPG Sélect de croissance Catégorie d'excellence canadienne Invesco Manuvie	169	16,52	0,00	0,00	3 117	0	0
FPG Sélect d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)	111	19,16	0,00	0,00	11 370	0	0
FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie	175	13,80	12,62	13,80	10 962	24	1 874
FPG Sélect Portefeuille Modéré Manuvie	49	10,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect à revenu mensuel élevé Manuvie	51	16,32	14,50	16,32	21 315	6 101	26 440
FPG Sélect à revenu mensuel Manuvie	53	10,91	10,92	10,91	8 918	25	4 508
FPG Sélect Combiné Banque Nationale Manuvie	113	10,14	10,14	0,00	25	25	0
FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie	115	13,59	14,22	0,00	51	24	0
FPG Sélect d'obligations à court terme Manuvie	23	10,95	10,56	0,00	8 437	24	0
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie	55	14,68	13,77	0,00	25	24	0
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie	25	13,24	12,04	0,00	25	24	0
FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie	57	15,54	14,23	15,54	25	24	2 700
FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie	59	15,38	14,57	15,38	25	24	17 676

NOM DU FONDS	Page	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PARTS (\$)			NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION		
		PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie	61	13,99	12,97	13,99	25	24	825
FPG Sélect équilibré à rendement stratégique Manuvie	63	16,73	0,00	0,00	3 317	0	0
FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie	65	11,28	0,00	0,00	4 805	0	0
FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie	67	14,06	0,00	0,00	61 560	0	0
FPG sélect stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie	69	10,44	0,00	0,00	9 593	0	0
FPG Sélect de croissance Gestion Fiscale Manuvie	71	20,34	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect de revenu équilibré TD Manuvie	179	12,37	12,25	0,00	25	24	0
FPG Sélect de revenu de dividendes TD Manuvie	181	15,73	0,00	0,00	450	0	0
FPG Sélect Europlus Trimark Manuvie	171	19,68	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect mondial d'analyse fondamentale Trimark Manuvie	173	20,91	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	117	16,04	0,00	0,00	51	0	0
FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie	119	11,52	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'actions américaines Manuvie	121	25,92	0,00	0,00	284	0	0
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie	73	11,72	11,18	11,21	4 592	25	8 913
FPG Sélect Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie	75	12,74	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect Fonds équilibré d'appréciation Manuvie	77	11,00	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect de placement international Manuvie (fermé)	127	17,27	0,00	0,00	50	0	0
FPG Sélect de placement international Manuvie	129	11,73	0,00	0,00	25	0	0
FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie	79	14,57	0,00	0,00	8 805	0	0

Faits saillants des fonds

Frais de gestion et ratios des frais de gestion (RFG)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

NOM DU FONDS	Frais de gestion (%)									RFG (%)								
	Standard			Élite			Cat. F			Standard			Élite			Cat. F		
	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)	1,98	2,06	1,98	1,38	1,48	1,38	1,21	1,30	1,21	2,52	2,61	2,52	1,71	1,73	1,71	1,49	1,59	1,49
FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie	1,87	1,87	1,87	1,42	1,42	1,42	1,10	1,10	1,10	2,40	2,39	2,40	1,75	1,80	1,75	1,36	1,36	1,36
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Manuvie	2,35	-	-	1,83	-	-	1,48	-	-	2,70	-	-	2,10	-	-	1,70	-	-
FPG Sélect d'obligations Manuvie	1,62	1,62	1,62	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24	2,10	2,07	2,10	1,57	1,61	1,57	1,63	1,61	1,63
FPG Sélect équilibré canadien Manuvie	1,79	1,87	1,79	1,07	1,15	1,07	1,03	1,10	1,03	2,55	2,63	2,55	1,71	1,76	1,71	1,51	1,60	1,51
FPG Sélect Catégorie de placements canadiens Manuvie	2,21	-	2,21	1,50	-	1,50	1,45	-	1,45	2,89	-	2,89	2,10	-	2,10	1,89	-	1,89
FPG Sélect équilibré d'occasions canadiennes Manuvie	2,36	1,91	2,36	1,68	1,36	1,68	1,46	1,32	1,46	2,60	2,71	2,60	1,80	2,00	1,80	1,65	1,75	1,65
FPG Sélect d'occasions canadiennes Manuvie	2,55	-	2,55	1,87	-	1,87	1,64	-	1,64	2,79	-	2,79	2,15	-	2,15	1,85	-	1,85
FPG Sélect de titres canadiens Manuvie	2,16	-	2,16	1,55	-	1,55	1,40	-	1,40	2,72	-	2,72	2,02	-	2,02	1,72	-	1,72
FPG Sélect Combiné Cambridge CI Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,91	2,93	2,91	2,19	2,28	2,19	1,87	1,88	1,87
FPG Sélect canadien de répartition de l'actif CI Cambridge Manuvie	1,89	-	1,89	1,27	-	1,27	1,12	-	1,12	2,83	-	2,83	2,21	-	2,21	1,86	-	1,86
FPG Sélect d'actions mondiales Cambridge CI Manuvie	2,29	-	2,29	1,67	-	1,67	1,62	-	1,62	3,23	-	3,23	2,59	-	2,59	2,20	-	2,20
FPG Sélect Harbour CI Manuvie	2,24	-	2,24	1,62	-	1,62	1,48	-	1,48	3,09	-	3,09	2,45	-	2,45	1,96	-	1,96
FPG Sélect de revenu et de croissance Harbour CI Manuvie	2,25	-	2,25	1,71	-	1,71	1,49	-	1,49	2,82	-	2,82	2,13	-	2,13	1,80	-	1,80
FPG Sélect de rendement diversifié Signature CI Manuvie	1,89	-	1,89	1,27	-	1,27	1,12	-	1,12	2,86	-	2,86	2,10	-	2,10	1,86	-	1,86
FPG Sélect de revenu et de croissance Signature CI Manuvie	2,25	-	2,25	1,74	-	1,74	1,49	-	1,49	2,82	-	2,82	2,12	-	2,12	1,73	-	1,73
FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,84	2,84	2,84	2,10	2,22	2,10	1,84	1,84	1,84
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Manuvie	1,94	-	-	1,42	-	-	1,07	-	-	2,23	-	-	1,63	-	-	1,23	-	-
FPG Sélect d'obligations de sociétés Manuvie	1,64	-	1,64	1,24	-	1,24	1,24	-	1,24	2,13	-	2,13	1,58	-	1,58	1,65	-	1,65
FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie	1,83	1,90	1,83	1,13	1,19	1,13	1,06	1,14	1,06	2,63	2,70	2,63	1,82	1,98	1,82	1,63	1,72	1,63
FPG Sélect Fonds de revenu de dividendes Manuvie	2,22	-	2,22	1,54	-	1,54	1,51	-	1,51	2,77	-	2,77	1,65	-	1,65	1,80	-	1,80

Faits saillants des fonds

Frais de gestion et ratios des frais de gestion (RFG)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

NOM DU FONDS	Frais de gestion (%)									RFG (%)								
	Standard			Élite			Cat. F			Standard			Élite			Cat. F		
	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Achats périodiques par sommes fixes Avantage Manuvie	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00
FPG Sélect Combiné Dynamique Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,88	2,90	2,88	2,26	2,26	2,26	1,82	1,88	1,82
FPG Sélect équilibré Power Dynamique Manuvie	2,24	-	2,24	1,62	-	1,62	1,48	-	1,48	2,89	-	2,89	2,17	-	2,17	1,81	-	1,81
FPG Sélect de rendement stratégique Dynamique Manuvie	1,89	-	1,89	1,27	-	1,27	1,12	-	1,12	2,81	-	2,81	2,09	-	2,09	1,86	-	1,86
FPG Sélect Valeur équilibré Dynamique Manuvie	2,24	-	2,24	1,62	-	1,62	1,48	-	1,48	2,90	-	2,90	2,22	-	2,22	1,85	-	1,85
FPG Sélect Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie	2,29	-	2,29	1,64	-	1,64	1,52	-	1,52	3,13	-	3,13	2,47	-	2,47	1,95	-	1,95
FPG Sélect Combiné Fidelity Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,92	2,92	2,92	2,20	2,26	2,20	1,88	1,88	1,88
FPG Sélect Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie	2,24	-	2,24	1,74	-	1,74	1,48	-	1,48	2,82	-	2,82	2,17	-	2,17	1,76	-	1,76
FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie	2,02	2,02	2,02	1,40	1,40	1,40	1,26	1,26	1,26	2,80	2,78	2,80	2,08	2,00	2,08	1,68	1,77	1,68
FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie	1,79	1,79	1,79	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	1,38	2,30	2,31	2,30	1,74	1,81	1,74	1,72	1,81	1,72
FPG Sélect Discipline Actions Canada Fidelity Manuvie	2,19	-	2,19	1,57	-	1,57	1,43	-	1,43	3,05	-	3,05	2,41	-	2,41	2,05	-	2,05
FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,91	2,94	2,91	2,19	2,26	2,19	1,88	1,88	1,88
FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie	2,19	2,19	2,19	1,69	1,69	1,69	1,43	1,43	1,43	2,76	2,75	2,76	2,12	2,09	2,12	1,71	1,76	1,71
FPG Sélect Étoile du Nord Fidelity Manuvie	2,56	-	2,56	2,01	-	2,01	1,80	-	1,80	3,16	-	3,16	2,59	-	2,59	2,03	-	2,03
FPG Sélect Frontière Nord Fidelity Manuvie	2,21	-	2,21	1,59	-	1,59	1,45	-	1,45	3,07	-	3,07	2,42	-	2,42	2,05	-	2,05
FPG Sélect de revenu à taux variable Manuvie	1,50	-	1,50	1,14	-	1,14	1,14	-	1,14	2,06	-	2,06	1,52	-	1,52	1,60	-	1,60
FPG Sélect Combiné ciblé Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,90	2,92	2,90	2,22	2,26	2,22	1,88	1,88	1,88
FPG Sélect Stratégies mondiales à rendement absolu Manuvie	2,65	-	2,65	2,25	-	2,25	1,65	-	1,65	3,01	-	3,01	2,56	-	2,56	1,86	-	1,86
FPG Sélect ciblé mondial toutes capitalisations Manuvie	2,12	-	2,12	1,42	-	1,42	1,38	-	1,38	2,96	-	2,96	2,22	-	2,22	1,96	-	1,96
FPG Sélect Fonds équilibré mondial Manuvie	1,79	-	1,79	1,07	-	1,07	1,02	-	1,02	2,64	-	2,64	1,60	-	1,60	1,56	-	1,56

Faits saillants des fonds

Frais de gestion et ratios des frais de gestion (RFG)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

NOM DU FONDS	Frais de gestion (%)									RFG (%)								
	Standard			Élite			Cat. F			Standard			Élite			Cat. F		
	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect de dividendes mondiaux Manuvie	2,19	-	2,19	1,56	-	1,56	1,29	-	1,29	3,09	-	3,09	2,47	-	2,47	2,17	-	2,17
FPG Select Catégorie d'actions mondiales Manuvie	2,35	-	2,35	1,70	-	1,70	1,65	-	1,65	3,05	-	3,05	2,07	-	2,07	1,95	-	1,95
FPG Sélect d'actions mondiales sans restriction Manuvie	2,19	-	2,19	1,59	-	1,59	1,54	-	1,54	3,02	-	3,02	2,32	-	2,32	2,06	-	2,06
FPG Sélect Fonds mondial d'infrastructures Manuvie	2,40	-	2,40	1,65	-	1,65	1,60	-	1,60	3,27	-	3,27	2,35	-	2,35	2,32	-	2,32
FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie	1,72	1,72	1,72	1,09	1,09	1,09	0,81	0,81	0,81	2,57	2,47	2,57	1,94	1,94	1,94	1,63	1,63	1,63
FPG Sélect mondial de petites capitalisations Manuvie	2,24	-	2,24	1,52	-	1,52	1,48	-	1,48	3,03	-	3,03	2,26	-	2,26	2,04	-	2,04
FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie	1,76	-	1,76	1,13	-	1,13	0,86	-	0,86	2,64	-	2,64	1,99	-	1,99	1,68	-	1,68
FPG Sélect d'occasions de croissance Manuvie	2,34	-	2,34	1,73	-	1,73	1,59	-	1,59	2,92	-	2,92	2,22	-	2,22	1,94	-	1,94
FPG Sélect Portefeuille Croissance Manuvie	2,39	-	-	1,87	-	-	1,52	-	-	2,75	-	-	2,15	-	-	1,75	-	-
FPG Sélect d'épargne à intérêt élevé Manuvie	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00
FPG Sélect Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie	1,74	-	1,74	1,33	-	1,33	1,33	-	1,33	2,22	-	2,22	1,75	-	1,75	1,75	-	1,75
FPG Sélect équilibré canadien Invesco Manuvie	2,15	2,15	2,15	1,65	1,65	1,65	1,39	1,39	1,39	2,70	2,71	2,70	2,07	2,07	2,07	1,58	1,69	1,58
FPG Sélect de croissance Catégorie d'excellence canadienne Invesco Manuvie	2,32	-	2,32	1,78	-	1,78	1,56	-	1,56	2,88	-	2,88	2,29	-	2,29	1,91	-	1,91
FPG Sélect d'actions étrangères Ivy Manuvie (Mackenzie)	2,46	-	2,46	1,92	-	1,92	1,70	-	1,70	3,09	-	3,09	2,28	-	2,28	1,94	-	1,94
FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie	1,93	1,93	1,93	1,59	1,59	1,59	1,17	1,17	1,17	2,46	2,40	2,46	1,97	1,97	1,97	1,43	1,43	1,43
FPG Sélect Portefeuille Modéré Manuvie	2,18	-	-	1,65	-	-	1,31	-	-	2,50	-	-	1,90	-	-	1,50	-	-
FPG Sélect à revenu mensuel élevé Manuvie	2,05	2,05	2,05	1,47	1,47	1,47	1,29	1,29	1,29	2,61	2,59	2,61	1,82	1,77	1,82	1,57	1,49	1,57
FPG Sélect à revenu mensuel Manuvie	1,72	1,72	1,72	1,04	1,04	1,04	0,81	0,81	0,81	2,65	2,62	2,65	1,95	1,95	1,95	1,69	1,69	1,69
FPG Sélect Combiné Banque Nationale Manuvie	2,08	2,09	2,08	1,39	1,44	1,39	1,20	1,27	1,20	2,89	2,90	2,89	2,19	2,26	2,19	1,78	1,88	1,78
FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,17	1,17	1,17	1,12	1,12	1,12	2,78	2,78	2,78	1,95	2,04	1,95	1,65	1,78	1,65

Faits saillants des fonds

Frais de gestion et ratios des frais de gestion (RFG)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

NOM DU FONDS	Frais de gestion (%)									RFG (%)								
	Standard			Élite			Cat. F			Standard			Élite			Cat. F		
	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect d'obligations à court terme Manuvie	1,49	1,49	1,49	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	2,00	2,02	2,00	1,46	1,50	1,46	1,50	1,50	1,50
FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie	2,11	2,11	2,11	1,49	1,49	1,49	1,35	1,35	1,35	2,67	2,68	2,67	1,85	1,92	1,85	1,63	1,65	1,63
FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie	1,69	1,69	1,69	1,36	1,36	1,36	0,92	0,92	0,92	2,20	2,24	2,20	1,69	1,71	1,69	1,15	1,15	1,15
FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie	2,12	2,12	2,12	1,53	1,53	1,53	1,36	1,36	1,36	2,83	2,84	2,83	2,03	2,08	2,03	1,80	1,80	1,80
FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie	2,19	2,19	2,19	1,64	1,64	1,64	1,43	1,43	1,43	2,75	2,73	2,75	1,95	2,02	1,95	1,65	1,76	1,65
FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie	1,83	1,83	1,83	1,41	1,41	1,41	1,07	1,07	1,07	2,35	2,39	2,35	1,74	1,75	1,74	1,33	1,32	1,33
FPG Sélect équilibré à rendement stratégique Manuvie	1,80	-	1,80	1,08	-	1,08	1,06	-	1,06	2,59	-	2,59	1,82	-	1,82	1,65	-	1,65
FPG Sélect Combiné de dividendes stratégique Manuvie	1,63	-	1,63	0,95	-	0,95	0,72	-	0,72	2,59	-	2,59	1,84	-	1,84	1,58	-	1,58
FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie	1,74	-	1,74	1,33	-	1,33	1,33	-	1,33	2,23	-	2,23	1,69	-	1,69	1,63	-	1,63
FPG sélect stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie	1,36	-	1,36	0,90	-	0,90	0,90	-	0,90	2,15	-	2,15	1,73	-	1,73	1,73	-	1,73
FPG Sélect de croissance Gestion Fiscale Manuvie	2,29	-	2,29	1,57	-	1,57	1,52	-	1,52	3,07	-	3,07	2,16	-	2,16	2,05	-	2,05
FPG Sélect de revenu équilibré TD Manuvie	1,89	1,89	1,89	1,27	1,27	1,27	1,12	1,12	1,12	2,82	2,82	2,82	2,04	2,04	2,04	1,86	1,86	1,86
FPG Sélect de revenu de dividendes TD Manuvie	2,02	-	2,02	1,40	-	1,40	1,26	-	1,26	2,89	-	2,89	2,21	-	2,21	1,79	-	1,79
FPG Sélect Europlus Trimark Manuvie	2,35	-	2,35	1,65	-	1,65	1,59	-	1,59	2,96	-	2,96	2,39	-	2,39	2,00	-	2,00
FPG Sélect mondial d'analyse fondamentale Trimark Manuvie	2,56	-	2,56	2,01	-	2,01	1,80	-	1,80	3,20	-	3,20	2,56	-	2,56	2,18	-	2,18
FPG Sélect Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	2,18	-	2,18	1,46	-	1,46	1,40	-	1,40	2,92	-	2,92	1,94	-	1,94	1,94	-	1,94
FPG Sélect Catégorie de dividendes américains Manuvie	1,95	-	1,95	1,32	-	1,32	1,05	-	1,05	2,87	-	2,87	2,26	-	2,26	1,96	-	1,96
FPG Sélect d'actions américaines Manuvie	2,22	-	2,22	1,51	-	1,51	1,46	-	1,46	2,96	-	2,96	2,22	-	2,22	1,96	-	1,96
FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie	1,73	1,76	1,73	1,09	1,13	1,09	0,82	0,86	0,82	2,65	2,62	2,65	2,00	1,99	2,00	1,70	1,68	1,70

Faits saillants des fonds

Frais de gestion et ratios des frais de gestion (RFG)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

NOM DU FONDS	Frais de gestion (%)									RFG (%)								
	Standard			Élite			Cat. F			Standard			Élite			Cat. F		
	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus	PlacementPlus	RevenuPlus	SuccessionPlus
FPG Sélect Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie	1,80	-	1,80	1,40	-	1,40	1,40	-	1,40	2,21	-	2,21	1,79	-	1,79	1,79	-	1,79
FPG Sélect Fonds équilibré d'appréciation Manuvie	1,77	-	1,77	1,12	-	1,12	0,98	-	0,98	2,54	-	2,54	1,61	-	1,61	1,55	-	1,55
FPG Sélect de placement international Manuvie (fermé)	2,24	-	2,24	1,52	-	1,52	1,48	-	1,48	3,03	-	3,03	2,24	-	2,24	2,04	-	2,04
FPG Sélect de placement international Manuvie	2,24	-	2,24	1,57	-	1,57	1,51	-	1,51	3,07	-	3,07	2,36	-	2,36	1,94	-	1,94
FPG Sélect d'occasions de rendement Manuvie	1,73	-	1,73	1,01	-	1,01	0,98	-	0,98	2,44	-	2,44	1,63	-	1,63	1,42	-	1,42

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec votre conseiller ou visitez
le site manuvie.ca/investissements



Le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. *Simplicité* est une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qui désigne les Portefeuilles SimPLICITÉ Manuvie offerts par Investissements Manuvie, une division de Gestion d'actifs Manuvie limitée, ainsi que les Portefeuilles SimPLICITÉ Manuvie disponibles dans le cadre des contrats à fonds distincts Manuvie offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Investissements Manuvie est le nom sous lequel certaines filiales et unités d'exploitation canadiennes de Manuvie commercialisent, au Canada, leurs produits et services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers. Investissements Manuvie est l'un des plus importants fournisseurs de services financiers intégrés au Canada; elle propose une grande variété de services et de produits, notamment des contrats à fonds distincts, des fonds communs, des rentes et des contrats à intérêt garanti. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.